



# Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

**33<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 16 octobre 1997, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Oudovenko ..... (Ukraine)

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 46 de l'ordre du jour (suite)

### Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social

#### Rapport du Secrétaire général (A/52/305)

**M. Mahugu** (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, Monsieur le Président, je tiens à m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter de la compétence avec laquelle vous présidez les travaux de cette cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation aimerait entériner sans réserve les points de vues exprimés par le représentant de la République-Unie de Tanzanie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, sur ce point de l'ordre du jour. J'aimerais également remercier le Secrétaire général de son rapport intitulé « Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social » (A/52/305), et nous attendons avec impatience le rapport sur l'élimination de la pauvreté (A/52/315).

L'adoption de la Déclaration et du Programme d'action par le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague en mars 1995, est une étape déterminante pour l'élimination de la pauvreté, la multiplication des emplois productifs et l'amélioration de l'intégration sociale. La présence de tous ces dirigeants mondiaux au

Sommet démontre à l'évidence l'importance accordée au développement social.

Ma délégation appuie sans réserve les initiatives des Nations Unies pour faciliter la suite donnée au Sommet mondial pour le développement. Le Kenya attache une grande importance à la mise en oeuvre des ententes finales sur la « Promotion d'un environnement propice au développement : flux financiers, y compris les flux de capitaux; investissements; commerce », adoptées par le dernier segment de haut niveau du Conseil. Nous demandons instamment la mise en oeuvre opportune des recommandations sur l'élimination de la pauvreté. Nous nous félicitons des mesures capitales entreprises jusqu'à présent par les commissions techniques, en particulier la Commission du développement social et la Commission sur le statut de la femme, dans la coordination de la mise en oeuvre des recommandations du Conseil sur les programmes pluriannuels portant sur l'élimination de la pauvreté.

Dans ce contexte, les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement devraient être renforcées. Nous exhortons le Programme des Nations Unies pour le développement à continuer de coordonner les initiatives du système des Nations Unies pour le renforcement des capacités des programmes de développement social au niveau national.

Si le développement social et la mise en oeuvre des engagements pris à Copenhague sont avant tout la responsa-

bilité des gouvernements, la coopération internationale est essentielle pour assurer la mise en oeuvre intégrale de ces engagements. À cet égard, le Kenya souligne l'importance d'une démarche basée sur le partenariat sur les plans national, régional et international. Pour favoriser la mise en oeuvre intégrale et efficace des engagements de grande envergure pris lors du Sommet, il faut de toute urgence que la communauté internationale des donateurs, notamment les institutions de Bretton Woods, fournisse les ressources supplémentaires nécessaires au financement des projets et programmes, en particulier ceux qui ont pour but d'accélérer l'élimination de la pauvreté.

Pour assurer le suivi du Sommet mondial pour le développement social, le Gouvernement kényen, en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, a préparé un document-cadre directif très complet définissant les stratégies de développement pour la durée du Plan national de développement pour la période 1997-2001. Ce document est conçu pour favoriser les conditions propices à une croissance économique et à un développement durables, dont le maintien de la stabilité macroéconomique, l'amélioration de l'efficacité du secteur public, la promotion du secteur privé en tant que moteur efficace de croissance économique pour le développement, et la gestion des aspects sociaux du développement grâce à des interventions ciblées sur la pauvreté à l'intention des groupes vulnérables.

Je voudrais terminer en réitérant l'importance que mon gouvernement attache à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. À cette fin, ma délégation estime que, sans l'appui opportun et efficace de la communauté internationale, ces initiatives auront un effet limité. Le Kenya recherche donc, dans une relation de partenariat, l'appui de la communauté des donateurs, du secteur privé et des bénéficiaires pour favoriser la mise en oeuvre rapide des buts et objectifs de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial.

**M. Valle** (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec une satisfaction particulière que je prends la parole sur le point 46 de l'ordre du jour, intitulé « Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social ». D'emblée, je tiens à associer ma délégation à la déclaration faite par le représentant de la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à celle qui a été faite par le représentant du Paraguay, qui a pris la parole au nom du Groupe de Rio.

Plus de deux années se sont maintenant écoulées depuis que les chefs d'État ou de gouvernement de tous les

pays se sont réunis à Copenhague pour débattre de questions aussi essentielles pour l'avenir de l'humanité que l'élimination de la pauvreté, le développement de l'emploi productif et l'intégration sociale. Depuis, beaucoup d'événements sont intervenus sur les plans international, régional et national, pour favoriser la mise en oeuvre des décisions prises à Copenhague.

Le rapport du Secrétaire général présente de nombreux exemples de la façon dont de nombreux pays de différentes parties du monde s'attaquent à la question stimulante du développement social. Aussi, le rapport du Secrétaire général est un reflet des initiatives qui ont été prises par le système des Nations Unies pour se conformer aux recommandations contenues dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague.

En mentionnant le Sommet de Copenhague, il convient à ce stade de rappeler et de reconnaître le rôle important du Représentant permanent du Chili, l'Ambassadeur Juan Somavía, protagoniste de premier plan dans cette entreprise majeure depuis sa mise en oeuvre. Nous lui en sommes reconnaissants et nous le remercions.

Au niveau international, je voudrais souligner les tâches importantes accomplies par la Commission du développement social en tant qu'instance ayant la responsabilité première au sein de l'Organisation du suivi et de l'examen de la mise en oeuvre des recommandations du Sommet. Conformément à son programme pluriannuel, la Commission a examiné à sa dernière session de février dernier le thème prioritaire de l'emploi productif. Elle a convenu que l'élargissement du plein emploi productif, convenablement rémunéré et librement choisi doit être un objectif central des politiques économiques et sociales. Tout aussi importante est le thème sur lequel la Commission concentrera son attention lors de ses prochaines sessions : la promotion de l'intégration sociale et la participation de tous, y compris des personnes et des groupes désavantagés et vulnérables, aux fruits du développement social.

Au niveau régional, c'est avec une vive satisfaction que je voudrais souligner le fait que la région d'Amérique latine et des Caraïbes a organisé, par le biais de sa Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la première conférence régionale de suivi du Sommet mondial, que le Brésil a eu l'honneur d'accueillir à São Paulo en avril dernier. Cela a fourni aux pays de la région une précieuse occasion de faire rapport sur les mesures adoptées pour honorer les engagements pris et d'échanger des vues sur la manière d'atteindre les objectifs fixés à Copenhague. Le consensus de São Paulo adopté par

la Conférence réitère que la région est résolue à donner la priorité aux questions à l'ordre du jour social, à inclure l'équité sociale dans la croissance économique, à assurer l'affectation des ressources nécessaires aux projets ayant des effets sociaux, à renforcer la coopération avec tous les secteurs de la société civile, à assurer une approche intégrée face aux dimensions économiques, sociales et écologiques du développement et à établir, notamment, une base régionale de données des projets sociaux ayant été couronnés de succès, etc.

Tout en reconnaissant que la coopération et l'assistance internationales sont essentielles à la pleine mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, ma délégation est tout à fait consciente du rôle majeur que les gouvernements et les sociétés civiles doivent jouer au niveau national pour parvenir aux objectifs fixés. Pour le Brésil, la création d'emplois et de revenus est une part importante du développement économique et social. C'est surtout un facteur essentiel de la lutte contre la pauvreté qui est l'une des principales préoccupations du Gouvernement brésilien. La stabilité économique connue par le Brésil depuis la mise en oeuvre du plan Real a déjà contribué à l'atténuation des difficultés d'une grande partie des pauvres. Nous reconnaissons, néanmoins, que des tâches importantes restent à accomplir, et nous demandons que des mesures soient prises d'urgence.

L'État ne peut à lui seul relever tous les défis que pose le développement équitable et durable. La participation de tous les acteurs de la société civile est nécessaire et bienvenue. Compte tenu du potentiel de la société civile en tant qu'agent de changement et de partenaire du développement et de la réduction de la pauvreté, le Gouvernement brésilien a créé un mécanisme novateur, *Comunidade Solidaria* — la communauté solidaire — qui constitue un espace privilégié pour créer des partenariats, pour proposer de nouvelles formes de coentreprises et pour mobiliser personnes et institutions. Grâce à *Comunidade Solidaria*, le Gouvernement et la société civile se sont associés pour mettre en oeuvre des projets dans des domaines tels que la formation professionnelle et la génération de revenus, l'alimentation et la nutrition, la réduction de la mortalité infantile, l'éducation primaire, l'assainissement et le développement urbain et rural.

*Comunidade Solidaria* est un bon exemple du fait que le Brésil est convaincu que, tous ensemble, nous pourrions édifier un monde meilleur pour les générations futures, un monde à l'abri des fléaux de la faim, de la pauvreté absolue et des inégalités sociales, où la dignité et la solidarité

humaines prévaudront : le monde qu'envisageaient les chefs d'État et de gouvernement réunis à Copenhague en 1995.

**M. Takht-Ravanchi** (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Le Sommet mondial pour le développement social représente la manifestation d'une tendance constante au niveau mondial pour favoriser une meilleure compréhension mutuelle des différents éléments qu'implique le développement social des sociétés modernes. C'est également l'aboutissement d'efforts faits collectivement au plan international depuis plusieurs décennies. Le sommet mérite qu'on en parle ici, bien que d'une façon générale et succincte. Comme l'indique le paragraphe préliminaire de la Déclaration, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu l'importance du développement social et du bien-être humain pour tous. En outre, ils se sont engagés — et donc les pays qu'ils représentent — à accorder la plus haute priorité à ces objectifs lors du Sommet et jusqu'au siècle prochain.

Nous fondant sur une analyse d'ensemble de la situation sociale au plan mondial en tant que raison de la convocation du Sommet, la Déclaration souligne qu'il existe un besoin urgent de s'attaquer à de profonds problèmes sociaux tels que la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale, et que nos sociétés devraient également répondre plus efficacement aux besoins matériels et spirituels des individus, de leur famille et de leur communauté. La Déclaration réitère également le caractère indispensable de la démocratie et de la responsabilité des gouvernants dans un développement social durable centré sur la personne. Ces éléments eux-mêmes se fondent sur la paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme.

La vision d'avenir du Sommet, comme l'indiquent les principes et objectifs de la Déclaration, l'a engagé à défendre une vision politique économique, morale et spirituelle pour le développement social qui, outre les principes que je viens de mentionner, exige le plein respect des valeurs religieuses et morales et des cadres culturels de tous. Dans cette construction conceptuelle d'ensemble, le Sommet souhaitait créer un cadre de politiques et d'activités aux niveaux national, régional et international pour la promotion du progrès social et de la justice et pour l'amélioration de la condition humaine.

Ce dont nous avons convenu à Copenhague et ce que nous avons promis d'entreprendre ensuite étaient des objectifs tout à fait nobles. Trois ans après, nous sommes ici pour évaluer de façon même préliminaire la façon dont les résultats du Sommet mondial ont été appliqués. À cet effet, un rapport du Secrétaire général, publié sous la cote

A/52/305, a été présenté à la présente session de l'Assemblée générale; il nous semble utile et nous l'apprécions à sa juste valeur. Le rapport énumère tout l'éventail des activités et initiatives menées dans le cadre du système des Nations Unies ou prévues dans divers domaines et instances.

Le fait même qu'une telle série de programmes et d'initiatives a donné lieu à un rapport du Secrétaire général illustre le degré de préoccupation et d'attention du système à l'égard des résultats du Sommet, et c'est là un facteur d'espoir et d'optimisme. Tout en attendant avec intérêt les travaux de la Commission du développement social à sa trente-sixième session, ainsi que la session de fond du Conseil économique et social (ECOSOC) de 1998, nous attendons avec un vif intérêt la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'an 2000 et souhaitons plein succès au déroulement du processus préparatoire et, naturellement, à l'application la plus large possible des résultats du Sommet ainsi qu'à l'instauration d'une meilleure situation sociale partout dans le monde.

L'annexe au rapport du Secrétaire général, qui indique les initiatives des gouvernements nationaux sur le suivi du Sommet, est également une compilation utile d'informations. Elle montre comment différents gouvernements à divers niveaux de développement ont répondu à la Déclaration et au Programme d'action du Sommet. Il est révélateur qu'une large diversité de gouvernements aient pris tout à fait au sérieux les résultats du Sommet et s'attachent à la nécessité de sa mise en oeuvre. Ceci est également un facteur d'espoir et d'optimisme.

Passant du général au spécifique, je voudrais parler brièvement de notre propre situation nationale. Comme indiqué dans l'annexe au rapport soumis à notre examen, l'Iran fait partie des 110 gouvernements qui ont fait rapport sur les mesures nationales d'application des résultats du Sommet social et se trouve parmi les 40 gouvernements qui ont décrit de façon détaillée les mesures nationales qu'ils ont prises. Un résumé de celles-ci apparaît à la page 22 de l'annexe au rapport.

Je voudrais tout simplement souligner qu'en réponse à l'appel lancé par le Sommet, un centre national pour l'élimination de la pauvreté a été établi en 1996. En outre, un projet de loi exposant un plan général d'élimination de la pauvreté a été rédigé par le Gouvernement et soumis au Parlement pour examen et approbation.

Le résumé de notre rapport national, tel que reflété dans l'annexe susmentionnée, donne un aperçu de l'approche du Gouvernement iranien en matière de développement

social. Les données disponibles sur les indicateurs de développement social dans différents domaines, tels que présentés par des institutions des Nations Unies telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), parmi d'autres, attestent clairement de l'attachement du Gouvernement à l'amélioration de la situation sociale en général et de celle des pauvres et des défavorisés en particulier. L'amélioration générale observée ces dernières années dans la plupart des indicateurs sociaux est aussi révélatrice du succès global des efforts déployés par le Gouvernement en la matière. Au lendemain des récentes élections présidentielles en Iran, nous comptons que le développement social fera l'objet d'un plus haut degré d'attention, non seulement de la part du Gouvernement, mais également de la part de la société civile, grâce à une participation populaire plus marquée.

Pour terminer, je voudrais réitérer que la question dont l'Assemblée est saisie est très importante et tellement vaste que l'on ne peut la traiter de manière satisfaisante en quelques minutes. Il reste encore beaucoup à dire, qu'il s'agisse des politiques et des mesures au niveau national, ou aux niveaux régional ou international.

**M. Mangoela** (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, durant le débat général, mon ministre des affaires étrangères a eu l'occasion de vous féliciter pour votre élection. Aujourd'hui, je le fais au nom des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Ce faisant, je vous transmets leurs sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Permettez-moi également d'exprimer mes félicitations aux autres membres du Bureau. Nous voulons vous assurer de la pleine coopération des États membres de la SADC au moment où vous assumez les lourdes responsabilités qui vont ont été confiées. Nous voudrions également exprimer nos remerciements à l'Ambassadeur Razali Ismail, de la Malaisie, pour la manière avisée dont il a dirigé les travaux de la cinquante et unième session. La SADC voudrait également rendre hommage à M. Kofi Annan pour son élection bien méritée au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et pour la compétence avec laquelle il assume ses responsabilités.

J'ai l'honneur d'attirer l'attention de l'Assemblée sur le point 46 de l'ordre du jour, intitulé «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, au nom des pays membres de la SADC, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la République démocratique du Congo, la

République-Unie de Tanzanie, les Seychelles, le Swaziland, la Zambie, le Zimbabwe et mon pays, le Lesotho.

D'emblée, la SADC souhaite s'associer à la déclaration qui a été prononcée par le représentant de la République-Unie de Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous nous félicitons également du rapport du Secrétaire général sur la «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social» (A/52/305), et de son rapport sur la «Première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté» (A/52/315).

Alors que nous tournons une page de l'histoire après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, nous devrions nous demander si le sort de millions de gens vivant dans la pauvreté absolue a connu quelque amélioration, s'il y a eu création d'emplois ou quelque changement favorable dans l'environnement économique international.

Alors que nous approchons le moment de l'évaluation à mi-parcours de la Décennie et le nouveau millénaire, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu d'amélioration notable dans le sort des gens les plus pauvres du monde depuis le Sommet de Copenhague. Il est regrettable que les initiatives importantes prises avant et après Copenhague qui auraient pu accélérer l'application des décisions qui y ont été prises n'aient pas été mises en oeuvre. Et malheureusement, on a enregistré une recrudescence du nombre de gens vivant dans des conditions de pauvreté déplorables. Le monde ne pourra jamais être en paix tant que plus de la moitié de sa population vivra dans la pauvreté absolue.

La polarisation entre les nantis et les démunis s'intensifie, menaçant les sociétés et la sécurité mondiale. Il est dès lors impératif que le développement social devienne une priorité mondiale. En Afrique, par exemple, nous connaissons de nombreux conflits interétatiques qui trouvent leur origine dans le manque de ressources. La question centrale du Sommet social — réduction de la pauvreté, création d'emplois et intégration sociale — doit continuer d'être le centre d'intérêt de la communauté internationale.

La région de l'Afrique australe est sujette à de nombreuses sécheresses. La forte probabilité d'un retour de la sécheresse durant la période 1997-1998 due à la réapparition du phénomène El Niño dans la partie équatoriale de l'océan Pacifique, et son incidence négative sur la production alimentaire, préoccupe grandement la SADC. Nous lançons donc un appel aux Nations Unies et à la communauté internationale pour qu'elles réagissent avec générosité à la

situation de sécheresse en Afrique australe afin d'éviter la famine dans la région, notamment en appuyant les stratégies de la région en matière de préparation à la sécheresse et de gestion de la sécheresse, par le renforcement de la capacité de gestion de la situation, de la surveillance de la sécheresse, et des dispositifs de l'alerte rapide. Une assistance appropriée devrait également être octroyée au secteur de l'eau de la SADC, ainsi qu'aux États membres de la SADC, afin de les aider dans la mise en oeuvre du protocole sur les systèmes de partage des eaux et dans la préparation à la table ronde de la SADC sur le secteur de l'eau prévue pour octobre 1998.

Pour les pays en développement, en particulier en Afrique, la pauvreté est aggravée par le fardeau de la dette, le chômage généralisé, une crise écologique profonde, l'insuffisance de l'aide au développement et la mondialisation, qui affectent le commerce des pays en développement.

Il convient de libérer d'urgence les pays en développement du fardeau de leur dette — notamment les 33 pays d'Afrique subsaharienne qui figurent parmi les pays les moins avancés. Ces pays ont besoin de redresser leur infrastructure économique et de financer leurs dépenses sociales. Malheureusement, leurs maigres ressources sont allouées au paiement de la dette. Nous réitérons la nécessité pour la communauté internationale, notamment les institutions financières internationales, de continuer de chercher des moyens d'appliquer des mesures supplémentaires et novatrices en vue de réduire le poids de la dette des pays en développement, plus particulièrement des pays à faible revenu très endettés.

La mondialisation et la libéralisation sont des principes économiques sur lesquels nous sommes tous d'accord; toutefois, ils ne constituent pas une fin en soi. Les avantages de la mondialisation et de la libéralisation restent hors de la portée des populations des pays en développement, plus particulièrement de l'Afrique. Les pays membres de la SADC pensent que pour que la mondialisation et la libéralisation de l'économie mondiale profitent à tous les pays, les pays en développement doivent jouir d'un accès libre aux marchés mondiaux sans conditions.

La mobilisation de nouvelles ressources financières supplémentaires, qui soient à la fois suffisantes et prévisibles, est essentielle à la mise en oeuvre des engagements pris à Copenhague, plus particulièrement l'Engagement 2 sur l'élimination de la pauvreté. À cet égard, les États membres de la SADC trouvent encourageant le partenariat international qui continue de se développer dans la région. La SADC demande que l'on réalise d'urgence l'objectif

convenu par les Nations Unies d'affecter 0,7 % du produit national brut (PNB) des pays développés à l'aide publique au développement en général, et 0,15 % aux pays les moins avancés. Nos partenaires du monde développé devraient également s'efforcer d'accroître, dès que possible, la part des ressources allouées aux programmes de développement social, proportionnellement à l'importance de la portée et des activités requises pour atteindre les objectifs figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague.

Nous réaffirmons notre engagement envers l'initiative 20/20. En outre, nous sommes conscients de ce que le consensus d'Oslo sur cette initiative 20/20 prévoyait une réévaluation au bout de deux ans. Nous avons été informés que les préparatifs avançaient en vue de la réunion de suivi prévue en septembre de l'année prochaine. Les pays de la SADC attendent avec impatience les résultats de cette réunion, qui nous donnera l'occasion d'évaluer la mise en oeuvre de cette initiative et de réaffirmer notre engagement en sa faveur.

Nous reconnaissons que la principale responsabilité de la suite à donner au Sommet de Copenhague incombe aux gouvernements nationaux. Néanmoins, nous estimons que pour parvenir aux objectifs fixés par la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, les gouvernements doivent entreprendre leurs efforts avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, des institutions financières multilatérales, des organisations régionales et de tous les acteurs de la société civile.

C'est à l'Organisation des Nations Unies qu'incombe la responsabilité de faciliter la suite à donner au Sommet. À cet égard, nous louons les mesures prises jusqu'ici par le Conseil économique et social, la Commission du développement social, d'autres commissions fonctionnelles, le Secrétariat et les fonds des Nations Unies, les programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Il faut prendre note de l'appui accordé par le Programme des Nations Unies pour le développement à un projet sur l'exclusion sociale. Nous espérons que les résultats de l'étude seront intégrés dans les activités des fonds et des programmes afin de faire en sorte que les stratégies de lutte contre la pauvreté deviennent plus efficaces. Dans ce contexte, nous souhaitons dire qu'il est regrettable que la Commission économique pour l'Afrique n'ait pas tenu une réunion régionale de haut niveau politique afin d'examiner les progrès réalisés dans la suite donnée au Sommet, comme l'Assemblée générale le préconisait dans ses résolutions 50/161 et 51/202.

En outre, nous regrettons que bien que certaines mesures importantes aient été prises comme le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue sous l'égide du Gouvernement japonais, qui auraient pu accélérer les décisions prises, la mise en oeuvre de certaines de ces initiatives ne se fait que très lentement.

Pour que les pays en développement puissent réaliser des progrès significatifs et durables, la situation économique internationale doit manifestement être propice au développement. Il est essentiel que la coopération internationale pour le développement soit renforcée. À notre avis, une croissance économique non réglementée n'encourage ni l'égalité, ni l'emploi, ni l'utilisation durable des ressources naturelles. Nous craignons que la mondialisation croissante de l'économie mondiale ne fasse qu'aggraver la situation du chômage à moins que certaines précautions ne soient prises. Il est nécessaire de réorienter l'ensemble du système économique pour placer l'homme au centre du développement durable si nous voulons mettre en oeuvre l'Engagement 3 pris au Sommet, à savoir

«favoriser la réalisation de l'objectif du plein emploi en en faisant une priorité de base de nos politiques économiques et sociales». (*Déclaration de Copenhague sur le développement social, annexe I*)

Nos gouvernements nationaux jouent un rôle dans le suivi du Sommet. Certains gouvernements de nos régions ont élaboré des politiques nationales relatives à la pauvreté tandis que d'autres ont défini les centres de coordinations locaux.

Enfin, nous souhaitons vous faire part de certaines initiatives prises par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour améliorer les objectifs de développement humain des peuples de notre région. Ces efforts se sont concentrés sur la réduction de la pauvreté, la création de nouvelles possibilités d'emploi et l'intégration sociale. La SADC a tenu une Conférence à Windhoek, en Namibie, du 6 au 8 décembre 1996. Le thème de la Conférence était «L'enjeu du secteur privé dans le développement de l'Afrique australe». À cet égard, nous souhaitons remercier les pays qui ont parrainé la Conférence, dont le Gouvernement japonais et celui des États-Unis. La SADC estime que le secteur privé est la force motrice de la croissance et du développement. À notre avis, le secteur privé

est essentiel à la création de nombreux emplois et de nouvelles sources de revenus. La Conférence a été tenue pour permettre aux chefs d'entreprise d'Afrique australe de dialoguer plus librement et de procéder à un échange de vues et d'expériences avec leurs homologues japonais et américains.

La SADC a également tenu une autre conférence à Windhoek du 8 au 10 février 1997. Le thème de cette conférence était «la productivité : clef du développement durable dans la SADC». La Conférence avait pour but d'offrir aux gouvernements, au secteur privé et au mouvement ouvrier une occasion de procéder à un échange de vues et d'expériences pratiques afin d'élaborer un plan d'action commun pour améliorer la productivité dans la région de la SADC et d'appliquer aussi les conclusions du Sommet de Copenhague.

**M. Wibisono** (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) :  
Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport informatif (A/52/305) sur le point 46 de l'ordre du jour relatif à la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Mahmoud Jabir, de la République-Unie de Tanzanie, qui a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et je souhaiterais déclarer que ma délégation s'associe pleinement à cette déclaration.

Il y a deux ans, la communauté internationale s'engageait à traiter des questions fondamentales de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion sociale. Un cadre d'action pragmatique et viable a été convenu, que les États Membres étaient pleinement aptes à réaliser. L'Indonésie reste fermement résolue à assumer les obligations qu'elle a contractées à Copenhague et à atténuer sensiblement la pauvreté en attendant de l'éliminer définitivement dans un avenir proche.

Nous reconnaissons que des progrès dans le développement social ont été effectués. La santé, l'éducation et les niveaux de vie en général ont augmenté pour de nombreux peuples au cours des dernières décennies. Mais aujourd'hui peu de progrès ont été réalisés en faveur des populations de plus du quart des pays en développement, qui continuent de vivre dans la privation, la pauvreté et la misère. Au moment où nous parlons aujourd'hui, environ 1,3 milliard de personnes survivent avec moins d'un dollar par jour. En fait, nombre d'entre eux ne survivent pas. Les gains de la mondialisation et des progrès rapides de la science et de la technologie qui ont transformé radicalement les économies internationales n'ont pas encore permis de résoudre le problème fondamental de la pauvreté, et ont, en réalité, conduit à la marginalisation de nombreux pays en dévelop-

pement. Les pauvres deviennent plus pauvres et l'écart entre les riches et les pauvres s'accroît.

Même si c'est au niveau national que la responsabilité principale du règlement de ces problèmes doit être assumée, responsabilité que l'Indonésie accepte de plein gré, il n'en demeure pas moins qu'une aide ou une coopération internationale doit être apportée aux pays en développement pour favoriser une économie mondiale en expansion, stable et ouverte. Alors que les pays en développement s'efforcent d'appliquer leurs politiques de développement social, ils ne doivent pas être par ailleurs appauvris par un système économique mondial dans lequel ils ne peuvent se faire entendre. Nous avons besoin d'agir, et nous avons besoin d'agir dans le cadre d'un véritable partenariat étant donné que le fait d'accorder aux pauvres les avantages du développement durable ne peut que profiter à l'économie mondiale tout entière.

Si nous voulons respecter sérieusement les engagements pris au Sommet social mondial, force est de souligner qu'il s'impose de mobiliser des ressources financières nouvelles et additionnelles qui soient adéquates et prévisibles. Nous devons honorer les engagements pris en faveur de l'aide publique au développement, dont dépendent nombre de pays en développement, mais qui, malheureusement, est en forte diminution; elle a en fait atteint son niveau le plus bas depuis l'adoption de ces objectifs, il y a 25 ans. Cette tendance à la baisse doit être inversée, et nous devons nous efforcer d'atteindre l'objectif convenu de 0,7 % du produit national brut (PNB) pour l'ensemble de l'aide publique au développement. Par ailleurs, l'Indonésie appuie la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement qui, à notre avis, devrait nous amener à prendre de nouveaux engagements en faveur de cette question importante. J'ajouterai que nous nous félicitons des observations faites par l'Union européenne ce matin s'agissant de la mobilisation des ressources pour le développement, en particulier en vue de parvenir à l'objectif de 0,7 % du PNB en faveur de l'aide publique au développement. C'est grâce au partenariat et à la coopération que nous pourrions tous en tirer des bénéfices.

Je dois dire toutefois que peu de progrès seront réalisés si pour chaque pas en avant nous en effectuons deux en arrière. Une solution définitive doit être apportée au fardeau de la dette qui empêche de nombreux pays en développement d'orienter les ressources appropriées vers le développement social et cette solution ne doit pas être assortie de conditions. À cet égard, l'Initiative relative aux pays pauvres très endettés du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale devrait être mise en oeuvre afin d'aider

les pays les plus pauvres à reprendre la croissance économique et le développement.

J'ai trouvé encourageant qu'à la suite du Sommet mondial, l'intérêt des gouvernements et du public pour la situation de l'emploi mondial se soit fortement accru. Le chômage atteignant près d'un tiers de la main-d'oeuvre mondiale, nous devons à présent aller au-delà de la simple manifestation d'intérêt et commencer à adopter des mesures en vue d'un véritable progrès. En fin de compte, la pauvreté ne sera pas surmontée en l'absence d'emplois et les emplois ne pourront être créés sans expansion économique, et pour les pays en développement du monde contemporain, cela exige une coopération et un appui internationaux à leurs objectifs de développement. En conséquence, tout en se tournant vers le Secrétaire général, dans le cadre d'une coordination à l'échelle du système des Nations Unies, pour élargir et approfondir le débat politique sur cette question, nous devons en même temps aller de l'avant dans la mise en oeuvre des accords conclus à Copenhague.

Je crois que c'est fort opportunément, au cours de son débat de haut niveau en juillet dernier, que le Conseil économique et social a procédé à un examen sur le thème «Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux, investissement et commerce». Il convient de noter que les conclusions convenues adoptées par le Conseil ont indiqué qu'un environnement international favorable nécessite l'élargissement et le renforcement de la participation des pays en développement au processus de prise de décisions dans le domaine économique au plan international. L'ONU étant une organisation multilatérale, universelle et démocratique, l'Indonésie estime qu'il est essentiel que son rôle central dans la promotion de la croissance économique et du développement ne diminue pas; il faut également qu'elle continue de jouer un rôle d'orientation dans la gestion de la mondialisation.

Au sein des Nations Unies, nous devons continuer d'oeuvrer pour faire en sorte que les activités de suivi du Sommet soient bien coordonnées et harmonisées avec les ordres du jour fixés par d'autres conférences internationales sur le développement économique et social. La Commission du développement social, de concert avec le Comité administratif de coordination, devrait veiller à ce que ces activités soient intégrées de manière appropriée. À cet égard, je me félicite de la nouvelle structure de l'ordre du jour et du programme de travail pluriannuel de la Commission du développement social pour les années 1997-2000, avec comme thème central le suivi du Sommet mondial pour le développement social.

Pour terminer, je signalerai que tout en continuant de déployer de gros efforts au niveau national pour traduire les résultats du Sommet mondial pour le développement social en un véritable progrès social, l'Indonésie continuera également de réclamer avec force qu'une place juste et équitable soit accordée aux pays en développement au sein de la communauté internationale. Nous continuerons de rechercher un consensus en vue du développement pour tous, et un dialogue pour un partenariat qui permettra de répartir équitablement les fruits de la mondialisation. Nous espérons sincèrement que lorsque l'ONU procédera à l'examen et l'évaluation d'ensemble des résultats du Sommet en l'an 2000, un bon nombre de ces objectifs, en particulier ceux concernant l'élimination de la pauvreté, auront été atteints.

**Mme Romulus (Haïti) :** Tout d'abord, je voudrais souligner que ma délégation souscrit à l'intervention faite par le représentant de la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Conscients de l'ampleur et de la complexité des problèmes sociaux auxquels est confrontée l'humanité, notamment la pauvreté, le chômage, l'inégalité et l'insécurité sociales, les chefs d'État et de gouvernement, réunis à Copenhague en mars 1995, se sont engagés à prendre des mesures de politique nationale dans le cadre des objectifs du Sommet mondial pour le développement social.

On se prenait à espérer que cette volonté manifestée par le concert des nations inaugurerait une ère nouvelle pour le bien-être des peuples.

Plus près de nous, la première conférence régionale sur les suites données au Sommet mondial pour le développement social, tenue à São Paulo, au Brésil, témoigne de la détermination des dirigeants de la région à prendre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs convenus à Copenhague dans un esprit de solidarité.

Ma délégation voudrait exprimer ses préoccupations quant à l'application des engagements pris à Copenhague, à savoir, l'amélioration des conditions de vie de nos populations et, par la même occasion, présenter les mesures prises par mon Gouvernement dans ce domaine.

Nul n'ignore combien, avec la période de crise que vient de subir mon pays — période de tâtonnement qui a engendré un cortège de maux pour l'économie et le bon renom d'Haïti — le peuple haïtien assistait avec consternation à la dégradation accélérée de ses structures sociales. Il faudrait également rappeler qu'en raison de ces troubles sociopolitiques, le problème de l'emploi n'a fait que s'ag-



graver, rendant encore plus difficile la situation économique des groupes défavorisés dans un pays enregistrant déjà un niveau de chômage plus qu'alarmant.

C'est pour clore ce cycle infernal, qu'en dépit des difficultés et des tribulations de toutes sortes, le Gouvernement haïtien s'est engagé à conduire la nation dans la voie d'un mieux-être trop longtemps différé. En témoigne sa politique de lutte contre la pauvreté visant à asseoir durablement les bases d'un régime de droit et de liberté et à s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté absolue, une réalité criante qui caractérise l'existence quotidienne des trois quarts de la population haïtienne.

Ce programme de lutte contre la pauvreté sera également renforcé par un programme économique conçu pour une période de trois ans, destiné à favoriser la relance des activités économiques en vue de générer des emplois, spécialement pour les secteurs défavorisés de la population. Cette oeuvre de reconstruction, qui bénéficie du support des bailleurs de fonds internationaux, passe par la mise en place d'un environnement politico-économique stable favorable à la reprise de la croissance et à la réhabilitation de secteurs vitaux tels que l'éducation, la santé, l'environnement. Le cadre de politique macroéconomique mis en place pour atteindre les objectifs de croissance et de développement humain attendus par le Gouvernement s'inspire des besoins manifestés par la population haïtienne et également des résolutions adoptées par l'ONU dans ce domaine.

Le Gouvernement haïtien a mis un accent particulier sur le développement de la production nationale qui, partant de l'idée articulée par le chef de l'État, S. E. M. René Préval, constitue le principe organisateur de l'action gouvernementale. Dans ce cadre d'idées, la première phase de la réforme agraire lancée par le Gouvernement haïtien, le 1er mai dernier, a déjà porté ses fruits. L'estimation du rendement au niveau des terres distribuées est exceptionnellement positive et dépasse de façon significative le rendement moyen de 2,8 tonnes métriques par hectare traditionnellement observé. Il est évident que cette nouvelle expérience aura à court, à moyen et à long terme des conséquences économiques, sociales et politiques.

Sur le plan économique, il faut s'attendre à une nette augmentation de la production nationale que le Gouvernement de la République avait inscrite comme la priorité des priorités. Les communautés qui en bénéficient auront de ce fait les instruments nécessaires pour faire face à l'épreuve du marché et aux défis immenses de la restructuration.

Sur le plan social, les experts prévoient l'émergence d'une nouvelle catégorie de gens dont le pouvoir d'achat permettra leur intégration en bonne et due forme dans les circuits économiques nationaux et internationaux.

Dans le domaine de la santé, le Gouvernement a pris l'engagement de rationaliser les programmes en cours au Ministère de la santé publique et de la population et de remplacer l'approche verticale traditionnelle par une stratégie plus effective et régionalement intégrée qui repose sur la fourniture d'un service minimum évalué annuellement à 2 % du produit intérieur brut. Des réformes institutionnelles sont en cours en vue de renforcer la capacité du Ministère de la santé publique et de la population.

Dans ce processus complexe de transformation profonde de la société haïtienne dans son ensemble, l'éducation joue un rôle actif par la diffusion du savoir scientifique et technique, par une prise de conscience de la population. Chacun a droit à l'éducation.

Dans une société qui se veut développée, l'analphabétisme constitue un obstacle qu'il faut surmonter à tout prix comme préalable pour mettre en marche le progrès social véritable. C'est pourquoi l'éducation est au coeur des préoccupations des dirigeants d'Haïti comme voie obligée du changement et du progrès social.

«L'alphabétisation», nous disait le Secrétaire général, à l'occasion de la Journée internationale contre l'analphabétisme,

«est un pont entre la misère et l'espoir. C'est dans la société moderne un outil de la vie quotidienne, un rempart contre la pauvreté, un facteur de développement, un complément essentiel des investissements dans les routes, les barrages, les hôpitaux et les usines.»

Soulignons que le Secrétariat d'État à l'alphabétisation, créé il y a quelques années et dirigé par des éducateurs de carrière, fait un travail remarquable dans les coins les plus reculés du pays. Il ne fait pas de doute que nous devons avoir une vision plus humaine des choses, prendre en considération les laissés-pour-compte et développer leur talent et leur créativité par l'éducation.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'énumérer tous les points du programme certes ambitieux du Gouvernement. Retenons aussi la consolidation de la paix et de la démocratie, la préservation de notre environnement menacé, la lutte contre la drogue, la promotion des droits de l'homme et, par-dessus tout, la sortie de l'homme haïtien de

l'extrême misère à un niveau de vie plus humain dans la dignité.

L'élimination de la pauvreté, la création d'emplois productifs et l'intégration sociale sont, certes, d'immenses tâches qui couvrent chaque jour de nouveaux domaines. Fort heureusement, nous avons pu constater au cours du débat général de la cinquante-deuxième session une nouvelle approche marquée par un regain d'humanisme, une course pour la démocratie et un désir d'apprécier à sa juste valeur le potentiel humain, catalyseur du développement; ce qui constitue un signe d'encouragement et d'espoir.

Haïti, tout en cherchant sa voie sur le plan politique, économique et social, réitère sa solidarité aux démarches entreprises par l'Organisation des Nations Unies en vue d'encourager les dirigeants du monde à alléger les problèmes auxquels se trouvent confrontés les habitants de la planète.

*M. Campbell (Irlande), Vice-Président, assume la présidence.*

**Mme Arystanbekova** (Kazakhstan) (*interprétation du russe*) : Le Sommet mondial pour le développement social a représenté un jalon important dans l'histoire de la communauté internationale et a été universellement reconnu comme une instance qui a apporté une contribution décisive au règlement des graves problèmes sociaux qui se posent à l'humanité.

D'autre part, les solutions proposées pour les résoudre exigent d'être appliquées plus avant et, bien sûr, d'être mieux adaptées aux réalités de la situation économique. Nous pensons qu'il importe de mettre en oeuvre les engagements pris par les gouvernements, de promouvoir une coopération internationale active et d'échanger des expériences positives, afin de favoriser l'application efficace des programmes. La mobilisation de ressources financières pour permettre la mise en oeuvre du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social est également une question importante.

Nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour le rapport qu'il nous a présenté sur le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis aujourd'hui : « Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social » (A/52/305). Les informations et recommandations qui sont contenues dans le rapport sont importantes et utiles pour nous aider à choisir les meilleurs moyens de faire face aux problèmes que pose la création d'emplois

productifs et de moyens de subsistance viables, qui font partie de nos priorités cette année.

Nous avons pris connaissance avec intérêt des mesures exposées dans le rapport et qui ont été récemment appliquées par les États Membres, la Commission du développement social et le Secrétariat de l'ONU dans le cadre des activités de suivi. Elles ont sans aucun doute contribué de manière concrète à favoriser la réalisation des objectifs fixés au Sommet de Copenhague. À cet égard, nous souhaitons indiquer que le Kazakhstan appuie les efforts faits pour examiner plus avant et résoudre les problèmes qui se posent à tous les niveaux.

Le Gouvernement kazakh, pour sa part, prend actuellement des mesures concrètes en vue d'honorer les obligations qu'il a prises à Copenhague, notamment en favorisant la création d'emplois productifs et de modes de subsistance durables.

Le Kazakhstan est foncièrement attaché à l'idéal de renouveau, et il procède actuellement à des changements économiques drastiques ayant pour principal objectif d'élever le niveau de vie de notre population. Le règlement des problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui nous aidera dans une large mesure à déterminer si nous pourrions appliquer ces mesures de manière efficace et cohérente à l'avenir.

Le Gouvernement kazakh prend des mesures pour réformer de manière radicale les entreprises et améliorer leur rendement, pour procéder à des privatisations et pour renforcer les secteurs privés et financiers. Bien qu'elles aient eu un effet positif sur l'économie nationale, ces mesures ont malheureusement entraîné également une baisse du niveau de l'emploi qui contribue aux difficultés que nous rencontrons actuellement. À cet égard, le Gouvernement kazakh met en oeuvre des mesures de vaste portée en vue d'encourager l'esprit d'entreprise dans notre pays, au niveau individuel et familial, ainsi qu'au niveau des micro-entreprises et petites entreprises. Nous organisons en outre des travaux publics, principalement dans le domaine de la construction des logements et des routes. Reconnaisant le rôle stabilisateur que jouent les petites entreprises dans le règlement des problèmes que pose la création d'emplois productifs, notre gouvernement s'emploie à apporter un appui aux petites entreprises au niveau de l'État sur la base des décrets adoptés par le Président de la République du Kazakhstan, pour élaborer un programme d'ensemble dans ce domaine.

Nous nous efforçons en outre de traiter de la question de l'appui financier à apporter aux petites entreprises et de constituer un fonds pour le développement. De surcroît, nous mettons en place un système d'avantages à l'intention des petites entreprises. En vue d'édifier une base juridique solide, la République du Kazakhstan a adopté une loi sur l'aide publique aux petites entreprises et aux entrepreneurs individuels. La question de l'octroi de crédits publics à l'intention des petites entreprises est examinée dans le cadre des accords de crédit conclus entre la Banque nationale de la République et les organisations financières internationales dont fait partie le Kazakhstan. Le Gouvernement kazakh adopte également des mesures à l'appui des petites entreprises en stimulant leur développement, à la suite de quoi on compte aujourd'hui 150 000 entreprises de ce type et le volume des biens et des services qu'elles produisent a considérablement augmenté.

La construction de logements est également un facteur essentiel de création d'emplois productifs pour notre population.

La République kazakhe a adopté une stratégie de développement qui se prolonge jusqu'en 2030. Le Président de notre pays a récemment prononcé un message public à ce sujet et a établi nos priorités de base et les orientations à suivre pour promouvoir le développement à court et à long terme. La lutte contre la pauvreté et le chômage est une des priorités les plus importantes. Le Gouvernement concentre essentiellement ses efforts sur le microcrédit et la création de petites et moyennes entreprises, ainsi que sur le développement hautement prioritaire des secteurs de notre économie qui nécessitent une main-d'oeuvre importante; il est en outre conscient qu'il importe de prendre des mesures pour attirer les investissements étrangers et les capitaux nationaux de même que pour renforcer le secteur des services.

À cet égard, le Gouvernement kazakh envisage, début 1998, de faire accéder en priorité au microcrédit les citoyens qui en ont le plus besoin au niveau familial, le milieu rural et d'autres secteurs susceptibles de créer davantage d'emplois. Ces mesures, selon nous, sont conformes aux recommandations figurant dans les résolutions 50/161 et 51/202 de l'Assemblée générale, qui soulignent l'importance qu'il y a à encourager les initiatives nationales pour le développement social, y compris le crédit et le microcrédit.

Notre République étant passée à une économie de marché, nous nous sommes rendu compte de la nécessité de modifier radicalement notre précédente politique de protection sociale à l'égard de notre population, d'établir des

priorités pour la période de transition et d'élaborer un plan pour l'avenir. À l'heure actuelle, nous étudions des mesures de protection sociale axées sur les besoins de ceux qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ne peuvent assurer un minimum vital pour eux-mêmes et leurs familles. Afin de mettre en oeuvre ces mesures, le Gouvernement kazakh a édicté un certain nombre de lois et fixé des normes déterminant les moyens et mécanismes concrets afin de résoudre les problèmes sociaux les plus pressants de la population.

Cependant, le problème fondamental de la réforme du système d'aide sociale à notre population est celui du financement. C'est pourquoi, étant donné ses ressources limitées, la République kazakhe s'attache à mettre au point de nouveaux programmes sociaux pour faire face aux changements intervenus dans notre société, tout en s'efforçant de préserver les systèmes de protection sociale existants. En outre, nous sommes confrontés à de graves problèmes sociaux résultant des catastrophes écologiques de grande envergure survenues dans la région de la mer d'Aral et autour de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk.

Grâce à la coopération du Kazakhstan avec les institutions financières internationales et avec les programmes et fonds des Nations Unies, nous continuons à recevoir une aide dans le cadre des recommandations du Programme d'action de Copenhague. Nous apprécions l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournie pour la publication du rapport national de la République kazakhe sur l'indicateur du développement humain. Nous apprécions également vivement l'aide apportée aux programmes d'aide en faveur des femmes et les activités du PNUD dans le domaine du microfinancement en tant que moyen de développement de l'activité individuelle et d'intégration sociale de groupes marginalisés. Ainsi, avec la participation du PNUD, nous avons élaboré un programme de microcrédit destiné à permettre aux femmes de l'une des régions de notre pays d'avoir accès au microcrédit.

La délégation kazakhe appuie les conclusions de la Commission du développement social figurant dans sa résolution 34/2 concernant l'emploi productif et les modes de subsistance durables, dans le cadre du suivi du Sommet mondial. Le Kazakhstan appuie pleinement les objectifs et principes de la Déclaration sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social.

Le bien-être et le niveau de vie de notre population sont les domaines prioritaires vers lesquels nous orientons notre tâche. Cependant, comme nous devons simultanément

faire face aux problèmes inhérents à la période de transition, il ne serait guère réaliste d'espérer pouvoir atteindre rapidement nos objectifs, car avant d'arriver à la réforme il faut franchir un certain nombre d'étapes. Toutefois, nous estimons que, dans ce contexte, l'aide active des programmes et fonds des Nations Unies et des institutions financières internationales aux pays à économie en transition sera extrêmement utile pour résoudre les problèmes et atteindre les objectifs en la matière, y compris ceux que notre pays s'est fixés.

**Mme Aponte de Zacklin** (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Tout en souscrivant pleinement à la déclaration faite par la délégation paraguayenne, au nom du Groupe de Rio, la délégation vénézuélienne voudrait faire quelques observations sur des sujets qui l'intéressent plus particulièrement du point de vue national.

Depuis le Sommet de Copenhague et jusqu'à ce jour, la communauté internationale a maintenu un dialogue constant en faveur du développement social. Aujourd'hui plus que jamais nous poursuivons le même but, c'est-à-dire réaliser les engagements contractés à Copenhague dans le cadre global des valeurs et des principes éthiques indiscutables qui sont à la base de la Déclaration sur le développement social et du Sommet mondial pour le développement social.

Le triple objectif adopté au Sommet — éliminer la pauvreté dans le monde, encourager le plein emploi en tant que priorité de base et parvenir à l'intégration sociale — se trouve au centre de l'ordre du jour des États Membres. Cependant, les actions entreprises aux niveaux national, régional et international n'ont pas permis de transformer la situation sociale du monde actuel marquée par de grandes disparités dans les revenus et par l'extrême pauvreté qui frappe des milliards d'être humains.

Nous sommes conscients de ce que la question du développement social ne peut être séparée des grandes transformations en cours actuellement sur les plans politique, économique et culturel et que, par conséquent, toute réponse à cette question doit se fonder de manière réaliste sur la situation sociale et les conditions économiques du développement.

C'est pourquoi, si nous voulons supprimer les disparités et les iniquités bien connues dans la répartition des profits générés par les tendances économiques actuelles — libéralisation au niveau national et mondialisation au niveau international — il convient de mieux comprendre ces tendances et de raffermir la nécessaire volonté politique

pour empêcher ces disparités et une possible marginalisation de certains pays sur le marché national.

Notre pays approuve fermement toutes les activités des Nations Unies en faveur du développement, notamment l'adoption par l'Assemblée générale, en juin 1997, de l'Agenda pour le développement qui, comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, traite non seulement des questions habituelles de développement mais, de plus

«met l'accent sur la complémentarité qui existe entre le développement, la paix, la démocratie, la bonne conduite des affaires publiques et le respect des droits de l'homme.» (A/52/I, par. 44)

Nous pensons également que les stratégies étudiées, à la session du Conseil économique et social, notamment pour ce qui est de la mobilisation de ressources financières destinées à renforcer les initiatives nationales de lutte contre la pauvreté, revêtent un intérêt tout particulier pour les pays en développement.

Au cours des dernières années, le Venezuela a adopté une série de mesures en vue d'améliorer sa capacité de gestion sur le plan de la politique sociale grâce à une réforme totale de l'État intégrant des éléments de modernisation du secteur public ainsi que la décentralisation et le transfert de compétences aux gouvernements régionaux et locaux.

En avril 1996, le Président de la République, M. Rafael Caldera, a annoncé un ensemble de mesures jugées par lui nécessaires pour assurer la stabilité du pays durant la période de reprise économique du pays. Ainsi, il a présenté un «Ordre du jour du Venezuela» qui contient un cadre global et cohérent de politique incluant des programmes de stabilisation macroéconomique, de réformes institutionnelles, des avantages sociaux et une restructuration productive.

La composante de la protection sociale reflète la volonté politique du Gouvernement national de répartir les charges sociales, ce qui implique un programme d'ajustement pour toute la population, et de compenser les groupes qui tendent à souffrir des effets conjoncturels de ce genre de mesures. Cette composante s'inscrit en outre dans l'effort que déploie le pouvoir exécutif national à la suite des recommandations adoptées lors du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague.

La composante sociale s'appuie sur deux éléments de base pour sa mise en oeuvre : premièrement, renforcer les

programmes en les dotant d'une plus grande capacité de compensation des groupes les plus démunis et veiller à ce qu'ils soient pleinement appliqués pour éviter que l'on ne perde trop de temps à concevoir et élaborer ces programmes. Deuxièmement, approuver les programmes existants qui se sont révélés efficaces, afin d'orienter les ressources vers les groupes qui en ont le plus besoin.

L'Agenda Venezuela compte un ensemble de 14 programmes sociaux qui envisagent des aides directes en matière de nutrition, ainsi que des aides financières, de même que des cycles de formation visant la réinsertion sur le marché du travail et des programmes de création d'emplois, d'allocations alimentaires et d'assistance médicale, entre autres. La politique sociale doit apporter des solutions aux problèmes actuels les plus urgents et les plus graves, mais elle doit également apporter des éléments au développement social et modeler les comportements pour que s'instaure une vie plus digne et conforme aux postulats de la vie moderne.

L'aspect le plus important d'agenda Venezuela est son approche des retombées des mesures économiques qui ont été prises. Comme notre Président l'a déclaré récemment :

«Notre gouvernement a une conscience sociale et doit reconnaître les demandes de hausse de salaires des travailleurs pour compenser l'augmentation du coût de la vie.»

Pour terminer, je tiens à indiquer que le Venezuela reconnaît que les changements sont d'une importance cruciale pour le Venezuela d'aujourd'hui et de demain. Grâce à ces processus, nous avons l'intention de renforcer les concepts de base qui permettront d'assurer la modernisation politique, sociale et institutionnelle du Venezuela.

**M. Jayanama** (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation thaïlandaise, je tiens à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le rapport exhaustif qu'il a établi sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, publié sous la cote A/52/305. Le rapport dresse un bilan encourageant des progrès importants accomplis dans l'exécution des engagements pris lors du Sommet de Copenhague, en 1995, par tous les participants, et notamment par les gouvernements nationaux, le Secrétariat, le Conseil économique et social, les commissions régionales et les autres membres du système des Nations Unies, notamment la Banque mondiale, ainsi que la société civile. La Thaïlande est convaincue que le développement social et l'exécution des engagements de Copenhague relèvent au

premier chef de la responsabilité des gouvernements, mais elle reconnaît que la coopération et l'assistance internationales sont indispensables pour leur pleine mise en oeuvre.

Ma délégation est convaincue que les commissions régionales, notamment, ont un rôle important, un rôle de catalyseur à jouer dans l'examen des progrès nationaux réalisés et des actions régionales entreprises pour mettre en oeuvre le Programme d'action du Sommet de Copenhague. La Thaïlande se félicite donc de la convocation, à Manille, du 5 au 11 novembre 1997, de la cinquième Conférence ministérielle de l'Asie et du Pacifique sur le développement social, par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Nous attendons avec impatience de participer à l'échange d'expériences qui y sera mené sur les progrès nationaux et régionaux accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations de Copenhague, et à l'examen des moyens qui s'offrent d'accélérer la mise en oeuvre de l'ordre du jour régional à l'échelle nationale, et régionale.

L'année dernière, en cette Assemblée, la Thaïlande avait rendu compte des progrès qu'elle a accomplis en vue de donner suite aux recommandations du Sommet de Copenhague tel que cela est présenté dans le rapport du Secrétaire général. Cette année, nous voudrions revenir sur ces efforts d'une façon plus détaillée.

La croissance économique rapide dont a joui la Thaïlande au cours de cette dernière décennie n'a pas été sans payer le prix. Croissance économique et progrès matériel ne signifient pas que tous les Thaïlandais jouissent d'une richesse proportionnellement plus grande et d'une qualité de vie nettement améliorée. La croissance économique rapide a aussi eu certaines conséquences négatives sur les valeurs de la société et les modes de vie traditionnels thaïlandais. Le Bureau du développement national économique et social pense donc que la stratégie de développement doit tenir compte de l'impact humain dans son ensemble.

C'est pourquoi la Thaïlande convient de l'importance à accorder à une approche du développement centré sur la personne humaine, telle que prônée par le Sommet de Copenhague, qui souligne que le développement ne peut être durable s'il se fonde seulement sur une croissance économique purement matérielle sans prendre dûment en compte la dimension humaine et des autres dimensions sociales et écologiques. C'est dans cet esprit que la Thaïlande a intégré les objectifs du Sommet à son huitième Plan de développement économique et social (1997-2001), en adaptant la notion du développement afin qu'il ne soit pas centré sur une croissance purement économique mais sur la

personne humaine. Conformément à cette approche centrée sur la personne humaine, le Plan est le fruit des efforts conjugués de toute la population thaïlandaise. Des Thaïlandais de toutes les sphères de la société et de toutes les régions du pays ont participé au processus d'élaboration de ce plan depuis son lancement.

Le huitième Plan répond à la vision nationale de la société thaïlandaise, vision qui recoupe tous les aspects de l'expérience humaine, pour fournir un tableau d'ensemble du développement tel qu'il devrait être. Dans cette vision, les individus prendront en main leur propre développement, ainsi que leur environnement naturel et leur économie, et amélioreront la conduite des affaires publiques pour atteindre le plus haut degré possible de bien-être durable pour tous.

La Thaïlande est déterminée à donner corps à cette vision où chaque Thaïlandais devrait avoir de plus grandes possibilités de développer pleinement son potentiel physiquement, spirituellement, et intellectuellement, et où chaque enfant thaïlandais aurait accès à des services de santé de qualité, serait assuré d'une bonne alimentation depuis la naissance, de même que de l'accès à 12 ans au moins d'éducation scolaire de base. Les jeunes entre 18 et 24 ans devraient avoir la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur. Toutes les personnes défavorisées devraient avoir accès à l'éducation et à l'emploi. Tous les citoyens thaïlandais devraient pouvoir bénéficier de services sociaux de base de qualité. Le peuple thaïlandais devrait être mieux équipé pour s'adapter aux rapides progrès technologiques et scientifiques afin d'affronter plus efficacement la concurrence internationale. Tout en assurant une croissance et une stabilité soutenues sans compromettre les aspects sociaux et environnementaux, l'économie thaïlandaise doit offrir des débouchés et une répartition plus équilibrée des revenus entre tous les groupes de populations des différentes régions du pays. La qualité de vie dans les provinces et les zones rurales ne doit pas être inférieure à celle de la capitale. Les ressources naturelles doivent être gérées de manière appropriée et sur une base durable dans l'intérêt des générations futures du peuple thaïlandais.

Il y a quelques jours, une nouvelle Constitution thaïlandaise, qui a été adoptée par le Parlement à une majorité écrasante, est entrée en vigueur. Plus encore que le huitième Plan de développement, cette Constitution a été rédigée directement par les représentants élus d'un échantillon représentatif de la société thaïlandaise. Cette Constitution devrait par conséquent étayer et renforcer les plans du Gouvernement thaïlandais en matière de promotion du développement social. Par exemple, elle s'appuie fermement sur les

droits de l'homme et contient des clauses qui interdisent toute discrimination sexuelle, sociale ou raciale. Pour la première fois dans toute l'histoire de la Thaïlande, nous disposons d'une constitution comportant une section sur les droits du peuple, basée sur le principe général de la préservation et de la promotion des droits et de la dignité de la personne. Cette base solide nous permettra de nous acquitter de notre engagement en matière de promotion du progrès social, de justice et d'amélioration de la condition humaine.

Selon les termes du Sommet de Copenhague, nous convenons que l'élimination de la pauvreté doit préoccuper tous les pays. La Thaïlande est toutefois d'avis que les retombées du développement économique devraient être réparties plus équitablement dans notre société. De 1988 à 1996, en Thaïlande, le nombre de gens vivant dans la pauvreté a diminué de 12 %. Pourtant, ceux qui vivent encore dans cette condition risquent de devenir une source de perturbation dans notre société.

Nous savons par expérience qu'il faut absolument, pour soulager la pauvreté, une collaboration étroite dans le cadre d'une démarche globale à dimension humaine impliquant tous les intervenants de la société. Ainsi, le Gouvernement thaïlandais, la société civile thaïlandaise et la famille des Nations Unies en Thaïlande, y compris la Banque mondiale, ont établi le Plan d'action concertée Thaïlande/ONU, qui est avant tout un cadre visant à appuyer la mise en oeuvre des objectifs décentralisés, à dimension humaine du huitième Plan, dans lequel la question de l'atténuation de la pauvreté occupe une place centrale. À cet égard, la Thaïlande s'est engagée à atteindre l'objectif visant à réduire à moins de 5 %, d'ici à l'an 2020, le pourcentage de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Dans le cadre de cette initiative commune, le Gouvernement royal thaïlandais a demandé au système des Nations Unies en Thaïlande, y compris la Banque mondiale, de collaborer à l'élaboration d'une stratégie d'action pour l'atténuation de la pauvreté. Le Plan d'action concerté Thaïlande/ONU cherche à mettre l'accent sur la gamme d'outils clefs dont dispose le Gouvernement pour faire face à la pauvreté et faire face à des solutions pratiques. La stratégie propose également de piloter quelques programmes choisis qui pourraient être mis en oeuvre dans le cadre du Plan d'action concerté Thaïlande/ONU, avec la participation conjointe du Gouvernement, de l'ONU, des organisations non gouvernementales, du secteur des affaires et des universités.

La stratégie d'action commence par l'application rapide de mesures prioritaires, dont les suivantes : réforme

des titres fonciers; nouvelle initiative de développement agricole et création de zones économiques agricoles spéciales; promotion de nouveaux investissements dans le secteur manufacturier par la relocalisation d'industries à fort coefficient de main-d'oeuvre pour créer des zones industrielles dans la région; élaboration de systèmes de commercialisation; et mise en valeur des ressources humaines, y compris l'amélioration des compétences.

La stratégie d'action, basée sur une analyse de la situation de la pauvreté en Thaïlande, et prenant en considération quelques problèmes cruciaux qui sont à la source même de la pauvreté, y compris l'absence de sécurité foncière, l'accès gravement restreint aux ressources et aux intrants de base, les chances limitées pour les entreprises non agricoles, et l'absence d'éducation élémentaire, de compétences et de technologies, propose de mettre l'accent sur les 10 domaines suivants, aptes à fournir des occasions déterminantes de régler la question de la pauvreté en Thaïlande : renforcement des capacités des membres des collectivités en matière de gestion des programmes d'atténuation de la pauvreté; méthodes d'approche ascendantes et participatives, reposant sur la participation active de la population locale à chaque étape; élimination des derniers obstacles à la transformation structurelle de l'économie; développement de nouvelles technologies agricoles, de parcs agricoles et d'une infrastructure rurale à fort coefficient de main-d'oeuvre; appui au développement des petites entreprises et génération de revenus en faveur des pauvres urbains et des ménages qui veulent quitter l'agriculture; investissement dans les industries manufacturières à fort coefficient de main-d'oeuvre dans les régions rurales ou à proximité; amélioration de l'éducation de type scolaire; cours de perfectionnement professionnel; approvisionnement en eau potable; gestion des questions relatives au trafic des drogues et des personnes; amélioration de l'efficacité et de l'efficience des programmes d'assistance publique; et augmentation du niveau des dépenses publiques pour l'atténuation de la pauvreté.

Nous croyons que le Plan d'action concerté Thaïlande/ONU est un partenariat déterminant pour le développement à caractère humain. La Thaïlande aimerait exprimer sa gratitude et sa reconnaissance à tous les participants, en particulier le système des Nations Unies en Thaïlande, y compris la Banque mondiale. Nous exhortons également les autres pays en développement à examiner ce cadre unique. Nous croyons qu'il pourrait devenir le paradigme de la coopération pour le développement dans la prochaine décennie.

Le développement à caractère humain et l'élimination de la pauvreté sont deux éléments vitaux du suivi du Som-

met de Copenhague. Le Sommet nous demande à tous de définir des objectifs et des cibles assortis d'un calendrier pour l'atténuation de la pauvreté générale et l'élimination de la pauvreté absolue. La Thaïlande souscrit sans réserve à ce noble objectif du Sommet et fait de son mieux pour répondre à cet appel positivement et efficacement.

**M. Wilmot** (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : Le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en août 1995, a clairement fait ressortir la nature profonde du sous-développement dans le monde et a généré un sentiment d'urgence en faveur de la mobilisation d'énergies et de ressources sur les plans national et international pour mettre en oeuvre des stratégies visant à éliminer la pauvreté, favoriser le plein emploi et à encourager l'intégration sociale comme priorité politique de base.

En effet, depuis le début de cette décennie, chacune des conférences mondiales organisées sous les auspices des Nations Unies — du Sommet mondial pour les enfants, tenu en 1990, jusqu'à la Conférence sur les établissements humains, tenue à Istanbul en 1996 — a établi un lien entre son propre thème central et la question omniprésente de la pauvreté et à la façon dont ses causes structurelles peuvent être gérées. Les accords conclus à ces trois grandes conférences, et en particulier au Sommet pour le développement social, fournissent maintenant la base nécessaire pour une action concertée et durable contre la pauvreté.

En décembre 1995, l'Assemblée générale a lancé un débat sur le suivi du Sommet mondial. C'est donc la troisième fois consécutive que ce point est inscrit à notre ordre du jour, ce qui prouve l'importance que nous attachons à la mise en oeuvre du suivi de la Conférence. À cet égard, ma délégation appuie sans réserve la déclaration faite sur cette question par la République-Unie de Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous félicitons également le Secrétaire général pour les rapports qu'il a présentés pour faciliter nos débats sur la question.

Ma délégation est satisfaite des mesures qui ont été prises jusqu'à maintenant par les pays en développement pour appliquer leurs engagements au titre du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. Nous apprécions en particulier le rôle joué par la société civile pour sensibiliser l'opinion publique aux activités de suivi du Sommet.

Sur le plan régional, le rapport du Secrétaire général (A/52/305), nous informe sur la conférence tenue par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à São Paulo, en avril 1997. Il men-

tionne également des réunions prévues, soit celles de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en novembre 1997, et de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en février 1998, sur l'examen du suivi du Sommet mondial. Nous nous félicitons de ces initiatives et demandons à la communauté internationale d'appuyer sans réserve la mise en oeuvre du suivi de ces réunions.

En fait, c'est aux pays en développement qu'incombe au premier chef la réalisation des objectifs de la Conférence. Ils doivent chacun assurer un accès égal de tous leurs citoyens aux ressources et aux possibilités et adopter des mesures devant permettre de distribuer plus équitablement la richesse et les revenus. En même temps, l'appui de la communauté internationale, y compris du système des Nations Unies, des institutions financières internationales ainsi que d'autres donateurs multilatéraux ou bilatéraux, est nécessaire pour compléter les efforts des pays en développement.

À cet égard, nous sommes reconnaissants de noter dans le rapport du Secrétaire général, document A/52/305, qu'avec l'application de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté en 1996, les Nations Unies ont établi la base de la commémoration de la première décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté 1997-2006. Nous sommes également reconnaissants de voir que les équipes spéciales créées par le Comité administratif de coordination ont apporté une assistance coordonnée aux pays en développement pour formuler ou renforcer des stratégies contre la pauvreté et des plans d'action par le biais des coordonnateurs résidents des Nations Unies sur place, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

L'emploi et un revenu adéquat sont des facteurs importants pour promouvoir la sécurité sociale, et il est donc inquiétant de voir que plus d'un milliard de personnes dans le monde sont soit sans emploi soit sous-employées.

L'examen de son thème prioritaire pour 1997, à savoir l'emploi productif et les modes de subsistance durables par la Commission du développement social à sa trente-cinquième session a attiré de nouveau l'attention sur l'incapacité des gouvernements de nombreux pays en développement à trouver les emplois productifs pour une main-d'oeuvre rapidement croissante dans les secteurs officiels et informels. L'Équipe spéciale interorganisations sur l'emploi et les modes de subsistance viables a constaté que des niveaux d'emploi élevés et productifs étaient le meilleur

moyen de lutter contre la pauvreté et de préserver la cohésion de la société.

Nous partageons donc la préoccupation dont fait mention dans le rapport l'Équipe spéciale, selon laquelle les stratégies en matière d'emploi dans des pays ayant entrepris des programmes d'ajustement structurel ont été affectées de façon grave par le besoin de contrôler les dépenses publiques et de limiter l'inflation. Il est manifestement urgent de fixer des priorités équilibrées qui placeraient la croissance de l'emploi au centre d'une planification des politiques économiques et sociales sans négliger d'autres objectifs tout aussi importants. C'est le moyen le plus efficace de traduire dans la réalité l'objectif d'un plein emploi productif et librement choisi.

Récemment, l'attention des gouvernements dans le monde en développement s'est concentrée sur l'amélioration de l'accès aux crédits pour les pauvres. La déclaration adoptée par le sommet sur le microcrédit, qui s'est tenu en février 1997 à Washington, marque un tournant dans ce domaine et devrait être reconnu comme une initiative audacieuse qui pourrait renforcer les activités génératrices de revenus pour les couches les plus pauvres de la société, y compris les artisans, les commerçants indépendants, les petits fermiers et les femmes. Nous nous félicitons du fait qu'au niveau international on perçoive de plus en plus le microcrédit ou le microfinancement comme un mécanisme efficace permettant d'assurer un financement à la production pour cette catégorie de citoyens. Leur accès au crédit leur permettrait d'améliorer leur situation, leur donnerait une certaine autonomie au plan économique et les soulagerait donc de la pauvreté. Nous demandons donc aux pays en développement de renforcer leurs efforts pour promouvoir les institutions nécessaires au microfinancement et à la communauté internationale, y compris les institutions financières internationales, d'accorder l'appui complémentaire nécessaire.

Nous ne devons pas oublier les personnes âgées et les personnes handicapées dans nos discussions sur l'élimination de la pauvreté. Les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées et les activités productives pour les personnes âgées doivent constituer une partie intégrante de tout programme de réduction de la pauvreté. À cet égard, nous souhaitons que des moyens soient pris pour préparer comme il convient la célébration de l'Année internationale des personnes âgées en 1999.

Il ne faut pas non plus négliger les besoins des jeunes qui sont l'avenir du monde. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà doit donc



être mis en oeuvre avec assiduité par toutes les personnes concernées. Nous attendons avec intérêt la prochaine conférence mondiale des ministres de la jeunesse au Portugal, en août 1999, et nous demandons à la communauté internationale d'apporter son aide afin que la conférence soit couronnée de succès.

Enfin, il convient de souligner que tous les instruments du développement doivent être utilisés dans la lutte pour éliminer la pauvreté dans le monde. Le système économique international doit être revu pour qu'il puisse renforcer les perspectives commerciales des pays pauvres, faciliter leur accès à la science et à la technologie, à l'assistance technique et aux flux financiers accrus tant privés que publics. Les pays pauvres ont surtout besoin d'être libérés du fardeau écrasant de la dette extérieure afin de pouvoir renforcer leurs capacités financières et mettre en oeuvre leur programme d'élimination de la pauvreté.

**Mlle Durrant** (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration qu'a faite le représentant de la République-Unie de Tanzanie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je voudrais aussi m'associer aux intervenants qui ont remercié le Secrétaire général de son rapport figurant dans le document A/52/305. Le rapport contient des informations utiles sur les activités de suivi entreprises par les gouvernements et par le système des Nations Unies depuis l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social. Comme l'indique le Secrétaire général, un grand effort a été fait pour mettre en oeuvre les dispositions de la résolution et pour consolider les activités communes par les organes des Nations Unies qui se sont engagés dans le processus de suivi.

Ma délégation voudrait souligner plus particulièrement les conclusions dont il a été convenu concernant l'emploi productif et les modes de subsistance durables, adoptées par la Commission du développement social à sa trente-cinquième session et examinées par le Conseil économique et social à sa session de fond de juillet 1997. Nous nous félicitons également de l'adoption par le Conseil économique et social de la résolution sur l'élimination de la pauvreté ainsi que des conclusions concertées sur la promotion d'un environnement favorable au développement.

Ma délégation se félicite également de la participation active du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à l'action de l'Équipe spéciale interorganisations sur l'emploi et les modes de subsistance viables et relève la contribution im-

portante du programme pilote «MicroStart» du PNUD qui fournit un appui institutionnel et financier aux institutions de microcrédit et a créé des réseaux dans 25 pays pilotes en développant l'accès à des services financiers pour les pauvres et les petits entrepreneurs. Nous avons également noté avec intérêt le projet financé par le PNUD sur l'exclusion sociale, et nous attendons les résultats de l'examen auquel se livre actuellement le PNUD sur les moyens grâce auxquels l'analyse de l'exclusion pourrait renforcer les stratégies de lutte contre la pauvreté. Nous pensons que cela sera utile dans la discussion, l'an prochain, du thème du Sommet, celui de l'intégration sociale.

Au niveau des activités entreprises sur le plan plus vaste de la scène internationale, le sommet sur le microcrédit et la première Conférence régionale de suivi du Sommet mondial sur le développement social, qui ont eu lieu au Brésil en avril 1997, illustrent l'intérêt que les États attachent au succès du processus de suivi.

La Jamaïque, à l'instar d'autres États Membres, a activement participé au Sommet mondial pour le développement social et a pleinement fait siens les principes fondamentaux consacrés dans la Déclaration de Copenhague. Nous sommes pleinement conscients, toutefois, du fait que c'est à des mesures concrètes que l'on jugera de notre détermination. Dans mon pays, nous avons récemment mis sur pied des programmes en faveur des personnes âgées, des handicapés, des jeunes et de la famille, qui attestent de notre volonté d'honorer les engagements que nous avons pris dans le cadre des différentes conventions auxquelles la Jamaïque est partie et, partant, en faveur du développement national.

S'agissant de la question de l'emploi et des modes de subsistance durables, la Jamaïque mène une politique de l'emploi qui, en général, est conforme aux dispositions de la Convention sur la politique de l'emploi de l'Organisation internationale du Travail de 1964 (No 122) et à la Recommandation sur la politique d'emploi de 1964 (No 122). L'objectif du Gouvernement jamaïcain consiste à accroître l'offre d'emplois, en améliorant les compétences et le niveau d'éducation de nos ressources humaines, une main-d'oeuvre bien formée, adaptable et souple étant essentielle si nous voulons être à la hauteur des exigences de l'économie. Le Gouvernement jamaïcain a par conséquent pris plusieurs mesures pour dispenser des cours de formation de niveau élémentaire et informels tout d'abord aux jeunes, aux démunis et aux chômeurs, pour les préparer à trouver un emploi rémunéré. Au niveau du secteur tertiaire, de nouveaux programmes de formation ont été mis sur pied pour répondre aux exigences du marché du travail.

Le peuple et le Gouvernement jamaïcains reconnaissent depuis longtemps que les petites entreprises, qui comprennent les entreprises à petite échelle, les microentreprises et les coopératives, ont le potentiel de créer des emplois, d'utiliser les matières premières locales et d'impliquer un large nombre d'individus dans le processus national de prise de décisions et dans le développement social et économique. En Jamaïque, ce secteur emploie plus de 22 % de la main-d'oeuvre active, dont plus de 50 % sont des femmes. Néanmoins, le plein potentiel de ce secteur, en termes d'emplois et de génération de revenus, n'a pas encore été atteint. C'est donc l'objectif du Gouvernement d'agir en tant que catalyseur afin d'améliorer ce secteur.

Le Gouvernement jamaïcain travaille également avec des acteurs clefs dans ce secteur pour trouver les capitaux qui permettront de l'élargir et a été grandement assisté dans cette entreprise par plusieurs donateurs bilatéraux et multilatéraux.

Nous pensons qu'il est nécessaire de transformer le secteur informel pour que d'un secteur à faible revenu, tout juste suffisant, il devienne un secteur économiquement viable, cela étant essentiel si l'on veut atteindre les objectifs du plein emploi et des modes de subsistance durables et, partant, éliminer la pauvreté.

On ne souligne jamais assez la vulnérabilité des économies des petits États tels que ceux de notre sous-région. Les économies des Caraïbes demeurent sérieusement entravées par le fardeau de la dette extérieure, des termes de l'échange peu favorables, des ressources limitées et la menace que pose le trafic international des drogues, entre autres facteurs. À cet égard, il est depuis longtemps reconnu qu'il existe en conséquence un besoin urgent de mobiliser des ressources en vue d'appuyer les programmes de développement social sur les plans national et international.

Nous prenons donc note avec intérêt du rapport du Secrétaire général, dans lequel il propose des idées novatrices pour générer des fonds à affecter aux engagements et priorités convenus au niveau mondial, qui a été soumis au Conseil économique et social en juillet 1997.

La Jamaïque souhaite réitérer ses félicitations aux institutions pertinentes du système des Nations Unies pour la façon positive dont elles ont répondu aux différentes mesures prises par les gouvernements dans le domaine du développement social. Je me limiterai à mentionner le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(UNICEF) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui tous ont participé au niveau stratégique aux consultations nationales et fourni des ressources tant financières qu'humaines au Gouvernement jamaïcain.

Le Gouvernement jamaïcain demeure fermement attaché à la mise en oeuvre des engagements pris lors du Sommet. Nous attendons le moment de poursuivre le dialogue avec nos partenaires sur la scène internationale en vue de trouver des solutions générales aux nombreux problèmes auxquels nous faisons face dans le domaine du développement social.

**M. Aass** (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Le Sommet mondial pour le développement social a fait état des liens étroits qui existent entre les différents aspects du développement, en particulier entre les dimensions sociale et économique. Le Sommet a en outre souligné la nécessité de poursuivre les objectifs essentiels de l'élimination de la pauvreté, de l'emploi productif et de l'intégration sociale d'une manière globale.

Le Sommet de Copenhague a également réaffirmé que les mesures et les investissements les plus productifs, en termes aussi bien économiques que sociaux, sont ceux qui permettent aux individus de maximiser leurs capacités, leurs ressources et atouts. Lors du Sommet, les dirigeants du monde ont manifesté leur attachement à la création d'un cadre d'action pour placer l'homme au centre du développement, en se fondant sur la promotion et la protection de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est principalement au niveau national que doit être assumée la responsabilité de l'application des recommandations du Sommet, mais la coopération internationale est essentielle à leur pleine application, notamment en Afrique et dans les pays les moins développés.

Le système des Nations Unies a un rôle important à jouer dans le suivi du Sommet, notamment en fournissant un appui aux mesures prises à l'échelon national. La Norvège réitère qu'il est crucial d'accomplir cette tâche d'une façon intégrée et de coordonner le suivi du Sommet social avec le suivi d'autres grandes conférences des Nations Unies de cette décennie, notamment celles de Rio, de Vienne, du Caire et de Beijing.

Dans les efforts conjoints que nous faisons pour assurer le suivi des recommandations du Sommet, la Norvège a accordé une attention toute particulière à la promotion de l'objectif de l'accès universel aux services sociaux de base, qu'est l'élément central des trois objectifs principaux du Sommet. Non seulement les soins de santé et

l'éducation élémentaire engendrent des bénéfices individuels et sociaux inestimables, mais ils sont tous deux essentiels au développement économique durable et constituent un investissement dans la foi en l'avenir du peuple.

Le Programme d'action du Sommet social souligne l'importance de l'accès universel à l'éducation de base en tant que moyen de lutte contre le travail des enfants. Les enfants doivent aller à l'école, et non pas travailler, comme c'est en réalité malheureusement le cas pour des millions d'enfants dans le monde d'aujourd'hui.

Le travail à un âge précoce est un grave problème non seulement parce que le travail des enfants est souvent accompli dans des conditions d'exploitation et de danger mais également parce qu'il interfère avec le développement émotionnel, éducatif et social de l'enfant. Les conditions qui entourent le travail des enfants constituent fréquemment de graves violations de la Convention relative aux droits de l'enfant. La Norvège considère que le travail des enfants constitue une question liée aux droits de l'homme et à celle du développement et elle a donc placé la lutte contre le travail des enfants comme question prioritaire pour la coopération au développement.

Un consensus croissant se réalise sur le fait que l'élimination du travail des enfants exige des politiques spécifiques orientées vers les enfants et les adolescents qui travaillent, y compris des efforts importants doivent être déployés pour augmenter l'accessibilité, la qualité et le coût de l'enseignement primaire. Il importe d'élaborer rapidement des politiques visant à faire de l'éducation un choix viable et utile. La Norvège continuera d'apporter son soutien aux activités qui cherchent à faire de l'éducation pour tous une réalité car l'enseignement représente l'une des mesures les plus efficaces pour lutter contre le travail des enfants.

Afin d'améliorer la coopération entre les acteurs à différents niveaux de la lutte contre le travail des enfants, la Norvège organise une conférence internationale à Oslo du 27 au 30 octobre 1997. L'objectif de la conférence d'Oslo est de déterminer des stratégies au niveau national, régional et international pour éliminer le travail des enfants, avec un accent particulier mis sur le rôle de la coopération au développement. Nous espérons que les pays invités à la conférence conviendront d'un programme d'action et s'engageront à lutter contre le travail des enfants.

Le Sommet social a réalisé un progrès important pour ce qui est de l'objectif d'un accès universel aux services sociaux de base en demandant instamment aux pays intéressés de mettre en oeuvre la formule 20/20. Les gouverne-

ments et les organisations multilatérales qui se sont rencontrés à Oslo en avril 1996 ont permis de rapprocher l'initiative de la réalité en adoptant le Consensus d'Oslo qui a réaffirmé qu'investir dans les ressources humaines d'un pays, en particulier les femmes et les enfants, revenait à investir dans le futur et ce qui est essentiel pour exploiter pleinement le potentiel du développement social et économique. Promouvoir l'accès de tous aux services sociaux de base est essentiel pour le développement durable et devrait faire partie intégrante de toute stratégie de lutte contre la pauvreté. L'initiative 20/20 devrait être un instrument pour les pays en développement et pour leurs partenaires qui souhaitent ensemble donner une priorité plus grande aux services sociaux de base.

Les participants à la réunion d'Oslo sont convenus de la tenue, d'ici deux ans, d'une réunion de suivi pour échanger des données d'information et d'expérience, et pour examiner et évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'initiative 20/20. Pour sa part, la Norvège a pris la responsabilité d'assurer la tenue de la réunion de suivi et j'ai le plaisir d'annoncer qu'un petit groupe de travail comprenant des représentants des pays développés et des pays en développement ainsi que des organisations multilatérales a été créé afin de préparer cette réunion Oslo + 2. Le Gouvernement vietnamien a eu l'amabilité de se proposer d'accueillir l'événement au cours de la deuxième moitié de l'année 1998 et plusieurs institutions des Nations Unies participent activement au processus, entre autres en organisant des études du statut de 20/20 au niveau des pays. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a pris la responsabilité particulière de mener des travaux préparatoires. Nous espérons que la réunion Oslo + 2 démontrera qu'il existe un intérêt croissant à l'égard de l'initiative et qu'elle sera en mesure d'examiner les efforts concrets déployés dans différents pays pour traduire en actes pratiques le Consensus d'Oslo.

Outre l'engagement mutuel pris sur la base de l'initiative 20/20, les pays développés doivent réaffirmer leur engagement en faveur d'un autre objectif ancien. Je veux parler de l'objectif convenu de 0,7 % du produit national brut en faveur de l'aide publique au développement. Si cet objectif était atteint, il ferait plus que doubler les montants disponibles pour financer le développement et accroîtrait ainsi sensiblement nos chances d'atteindre les objectifs fixés par le Sommet social.

Avant de terminer, je voudrais saluer la décision prise antérieurement cette année par le Conseil économique et social de reconduire pour trois nouvelles années le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des handicapés. La

Norvège a été, et continue de l'être, un fervent défenseur, en termes politiques et financiers, de la fonction du Rapporteur spécial. Aider et encourager les personnes handicapées à participer activement et à apporter toute leur contribution à la société doit faire partie intégrante de nos initiatives en vue de créer une société pour tous, dans l'esprit véritable du Sommet de Copenhague.

**M. Martini Herrera** (Guatemala) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Costa Rica, d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua, du Panama et du Guatemala. Je voudrais tout d'abord en leur nom remercier le Secrétaire général de son rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social.

L'Amérique centrale a déployé des efforts considérables pour mettre en pratique les engagements convenus au Sommet de Copenhague pour le développement social. Au niveau national, les gouvernements ont formulé et mis en oeuvre des politiques de développement communautaire et local, et au niveau régional, ils ont défini des stratégies sectorielles dans le cadre du Traité pour l'intégration sociale de l'Amérique centrale, qui émane du Sommet social de l'Amérique centrale. Cet instrument, signé en 1995 et entré en vigueur en mai 1996, énonce des engagements communs pris dans le domaine du développement social. Il a permis la mise en oeuvre de mesures et de dispositions administratives ainsi que l'élaboration de politiques sociales pour l'exécution de ces engagements.

Relever les défis sociaux qui sont lancés à une région comme l'Amérique centrale, investie par des affrontements sociaux, a exigé des gouvernements d'Amérique centrale la ferme volonté de faire tout ce qu'ils peuvent pour appliquer des politiques et des programmes sociaux qui seront efficaces et qui offriront surtout une meilleure protection aux groupes sociaux les plus vulnérables. Cette volonté politique de nos gouvernements se traduit par un appui constant accordé aux projets de développement qui comportent ces éléments.

L'Amérique centrale considère avec optimisme les événements survenus au cours des derniers mois dans le domaine social, notamment, la tenue à Washington, du sommet sur le microcrédit dont les conclusions et les résultats joueront un rôle stratégique dans la lutte résolue menée contre la pauvreté extrême.

Au cours de sa session de fond de 1997, le Conseil économique et social a examiné un point intitulé «Promotion d'un environnement favorable au développement :

courants financiers, y compris flux de capitaux, investissement, commerce». Nous nous félicitons des conclusions concertées qu'il a adoptées sur ce thème. Nous sommes heureux de voir que nous disposons ainsi d'un cadre pour la coopération internationale, les politiques nationales et le rôle du système des Nations Unies qui à notre avis doivent être renforcés pour promouvoir le développement durable et l'élimination de la marginalisation qui touchent de nombreux pays en développement.

Le Conseil a également décidé d'examiner globalement la question de l'élimination de la pauvreté afin de contribuer à la session extraordinaire que l'Assemblée générale envisage d'organiser en l'an 2000 pour procéder à un examen général du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen quinquennal du Programme d'action de Beijing. Il s'agit d'un problème qui est de la plus grande importance et qui revêt un intérêt particulier pour la région de l'Amérique centrale. C'est principalement pour cela que les gouvernements de la région déploient actuellement des efforts dans le cadre de ce qu'on a appelé l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale. Ce mécanisme vise à encourager la politique régionale de développement intégral et social, dans laquelle la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus représente un élément essentiel quant à son incidence directe sur la lutte contre la pauvreté.

Il est également stimulant de voir que l'Amérique latine et les Caraïbes ont organisé, par le biais de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la première conférence régionale sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social. Au cours de cette conférence, on s'est efforcé d'examiner les activités entreprises par les pays de la région, de formuler des recommandations à l'intention de leurs gouvernements, de donner un élan à la coopération régionale et sous-régionale, et on a prévu une instance pour l'échange d'informations.

Grâce à la signature en 1995 du Traité d'intégration sociale de l'Amérique centrale l'on a créé le Système d'intégration sociale de l'Amérique centrale (SICA), fixant ainsi les objectifs fondamentaux du sous-système social de l'Amérique centrale. Dans le cadre de ce sous-système, on exécute et on coordonne les politiques sociales au niveau régional et on encourage une action unifiée dans l'assistance internationale pour l'Amérique centrale en matière d'éducation, de santé, de logement, de développement urbain et rural et autres.

Après la signature, il y a un mois et demi, de la Déclaration de Nicaragua, qui a renforcé le processus d'intégration

régionale et jeté les bases d'une éventuelle unification politique des pays de l'Amérique centrale, on a renforcé encore plus la politique sociale, économique et commerciale de l'Amérique centrale. Parmi les objectifs essentiels de cette politique figurent le développement durable de la région — basé sur l'élimination de la pauvreté — et la participation de la société civile organisée et des citoyens en général, ainsi que la préservation de l'environnement et l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles.

Au cours de sa trente-cinquième session, la Commission du développement social a examiné le thème prioritaire de l'emploi productif et des modes de subsistance durables et a recommandé de souligner qu'il importe d'accroître le taux de croissance de l'emploi. À notre avis, cela doit être complété par un équilibre entre l'augmentation du nombre d'emplois et la diversification des activités économiques compatibles avec les réalités de notre région en tant que pays en voie de développement.

Le chômage est un des problèmes les plus graves qui se posent à la région de l'Amérique centrale qui, avec le problème encore plus généralisé du sous-emploi, ajouté à une productivité inadéquate et à des bas salaires, est la cause principale de la pauvreté. Il devient donc encore plus nécessaire d'augmenter au maximum la qualité et l'accessibilité des services sociaux, notamment de l'éducation et de la santé publique, pour augmenter ainsi l'emploi et améliorer également le bien-être de nos peuples. Pour atteindre ces objectifs, il faut, au plan international, une augmentation de la croissance économique et la coopération dans le domaine social.

Un développement véritablement durable doit être fondé sur l'élimination de la pauvreté, sur la participation de toute la société civile, sur la création d'emplois, sur la protection et l'amélioration du climat social et environnemental et sur le renforcement de la capacité de gestion sociale des gouvernements locaux. Ces défis imposent à tous les gouvernements la responsabilité de continuer à déployer des efforts pour le respect total des engagements contractés avec leurs sociétés respectives et ceux adoptés au Sommet mondial pour le développement social.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Park** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Le Sommet mondial pour le développement social, tenu en 1995 à Copenhague, a donné à la communauté internationale une occasion exceptionnelle de mettre

en pratique la notion de développement axé sur l'homme en tant que moyen de renforcer la protection sociale de la communauté humaine. De fait, il a réaffirmé le principe selon lequel le développement et la justice sociale sont indispensables pour instaurer et maintenir la paix et la sécurité mondiales.

Le Sommet a incité les dirigeants du monde à s'attaquer aux questions sociales afin d'édifier une nouvelle société où les droits de l'homme et le développement social sont entièrement assurés pour tous les êtres humains. Il importe que le développement social continue de jouir d'un rang de priorité élevé parmi les initiatives politiques prises par les gouvernements et par la communauté mondiale tout entière. De toute évidence, toute mesure prise au niveau mondial exige une approche multiforme au sein des gouvernements nationaux, de l'ONU et de la société civile.

À cet égard, ma délégation note en s'en félicitant le rapport du Secrétaire général figurant dans le document A/52/305 qui expose les progrès accomplis à ce jour. Les informations qui y figurent sur les efforts de suivi déployés par les gouvernements, par le système des Nations Unies et par la société civile, donnent un nouvel élan et une nouvelle direction aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale «Copenhague + 5» prévue en l'an 2000.

L'Engagement 3 de la Déclaration de Copenhague a réaffirmé notre volonté de promouvoir le plein emploi en tant que priorité fondamentale des politiques économiques et sociales. Néanmoins, nous sommes actuellement en présence du sombre tableau du chômage mondial. D'après les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), près d'un milliard de personnes sont soit au chômage soit sous-employées.

Au mois de mars dernier, la trente-cinquième session de la Commission du développement social a étudié avec attention et discuté activement, en tant que thème prioritaire, l'emploi productif et les moyens d'existence durables. Nous appuyons sans réserve les conclusions concertées de la Commission invitant les gouvernements à établir des objectifs à atteindre selon un calendrier donné pour augmenter l'emploi et réduire le chômage. Comme ces conclusions l'ont souligné, l'emploi productif exige une croissance économique et une coopération sociale internationales qui se renforcent mutuellement et devrait être encouragé par des politiques macroéconomiques équilibrées afin que d'autres objectifs importants, tels que la maîtrise de l'inflation et la stabilité financière, ne soient pas oubliés.

Faisant fond sur l'expérience qu'a acquise la Corée dans le processus de développement économique et social, ma délégation souhaite aborder brièvement quelques aspects du problème posé par le manque d'emplois productifs, notamment en ce qui concerne les pays en développement. Premièrement, il faudrait promouvoir l'expansion des petites industries à forte intensité de main-d'oeuvre. Cela peut être réalisé en encourageant l'investissement public et en redistribuant des revenus aux couches les plus pauvres de la population, dont la demande de biens de consommation dépend justement moins des importations que de produits nécessitant une forte intensité de main-d'oeuvre, par rapport à ceux qui disposent de revenus plus élevés. Ce faisant, les techniques de fabrication consommatrices de main-d'oeuvre qui sont efficaces doivent être répertoriées en appuyant la recherche de techniques endogènes et les capacités d'adaptation locales. On pourrait en premier lieu poursuivre l'élaboration de méthodes rentables et qui nécessitent une forte intensité de main-d'oeuvre pour répondre aux besoins d'infrastructures dans les régions rurales.

Deuxièmement, l'éducation doit être plus étroitement liée à l'emploi. À l'évidence, l'éducation joue un rôle capital pour promouvoir la création d'emplois productifs. Cependant, il pourrait s'avérer plus facile de mettre au point et d'appliquer des stratégies d'éducation dans le contexte du développement rural.

La résolution 51/202 qui a été adoptée par l'Assemblée générale l'année dernière, appelle tous les gouvernements participants à oeuvrer en vue de réaliser au niveau national un ensemble d'objectifs essentiels qui ont été énoncés dans le Programme d'action, comme convenu lors du Sommet de Copenhague.

Depuis le Sommet, le Gouvernement coréen a mis au point plusieurs mesures de suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. Au niveau national, la Loi sur la sécurité sociale est entrée en vigueur en juin 1996 et le Conseil de la protection sociale a été établi en novembre dernier sous la direction du Premier Ministre, en vue de donner une orientation politique future en matière de protection sociale et de renforcer la coordination entre les différents ministères concernés.

Mon gouvernement qui s'est vu décerner l'an dernier le premier Prix international Franklin Delano Roosevelt de l'Institut Franklin et Eleanor Roosevelt récompensant l'action en faveur des handicapés poursuit activement l'objectif visant à assurer la pleine participation et l'égalité pour les personnes handicapées dont le nombre dépasse un million de personnes en Corée. Dans cet esprit, un plan

quinquennal de développement de la protection sociale à l'intention des personnes handicapées a récemment été mis en place.

Étant convaincus que l'intégration sociale des personnes âgées constitue un impératif moral urgent, nous avons promulgué en août dernier une loi sur la protection sociale des personnes âgées en vue d'étendre la gamme des aides sociales aux personnes âgées. Nous avons en outre élaboré des directives d'emploi concrètes à l'intention des employeurs en vue de promouvoir les possibilités d'emploi des personnes âgées, et plusieurs sociétés ont déjà commencé à participer à cette initiative très méritoire.

En ce qui concerne les mesures de suivi de l'engagement pris par ma délégation en faveur de la coopération internationale, lors du Sommet, nous voudrions saisir cette occasion pour réaffirmer notre volonté d'entreprendre tous les efforts possibles à cette fin.

Malgré la tendance au déclin général de l'aide publique au développement dans le monde entier, mon gouvernement a notablement augmenté la part de notre aide publique au développement, notamment l'aide sous forme de dons, à raison de 30 % cette année, et il entend faire tout son possible pour maintenir cet effort à l'avenir, en dépit de la stagnation actuelle de notre économie.

Nous avons accordé l'attention voulue à la situation tragique persistante des pays les moins avancés. Mon gouvernement, qui est foncièrement attaché à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique du Secrétaire général, mène des activités de coopération bilatérale avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et il envisage d'entreprendre un programme en faveur du développement de l'Afrique pour la période allant de 1998 à l'an 2000.

Depuis que notre Président a annoncé, au Sommet mondial pour le développement social, que la Corée a mis sur pied un plan en vue de dispenser une formation technique à l'intention de quelque 30 000 personnes originaires des pays en développement d'ici à 2010, 3 200 personnes ont déjà pu profiter de ces cours de formation entre 1995 et 1997. Nous avons l'intention d'inviter environ 1 500 personnes l'an prochain, et nous continuerons d'augmenter sensiblement le nombre des bénéficiaires de ces programmes au cours des futures années. L'an prochain, le Centre de formation international qui sera chargé de renforcer et de consolider encore davantage ces programmes de formation, sera enfin prêt à ouvrir ses portes.

En septembre dernier, le Gouvernement coréen a accueilli à Séoul une réunion organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) qui célébrait le mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 1993-2002. Cette réunion nous a donné l'occasion de réaffirmer notre volonté d'appliquer pleinement le Programme d'action de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés. Les questions concernant les jeunes sont au coeur des préoccupations de mon gouvernement. Nous fondant sur les succès remportés au Forum mondial de la jeunesse en 1995 et dans le cadre du suivi du Sommet pour le développement social, la Corée est actuellement en train d'établir un centre d'échanges international des jeunes qui sera chargé d'encourager la mise en oeuvre de programmes d'échanges et d'amitié entre les jeunes.

Le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) s'est progressivement consolidé dans le domaine des questions sociales. La participation active des ONG au processus de décision, ainsi qu'aux diverses étapes de l'exécution des programmes, a contribué à compléter les efforts que déploient les gouvernements pour faire de la Déclaration et du Programme d'action une réalité. Leur rôle en tant que «gardien» et la contribution qu'elles apportent au niveau local pour sensibiliser les populations et promouvoir la collecte de fonds, fait maintenant partie intégrante de l'action commune qui est menée pour lutter contre les problèmes sociaux. Nous attendons avec intérêt que se renforce le partenariat tripartite entre les ONG, les gouvernements et le système des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais souligner que le processus du développement social exige non seulement une amélioration au plan matériel, mais également la réalisation de progrès tangibles sur la voie de la démocratisation et pour ce qui est de la gestion des affaires publiques. Le respect inconditionnel des droits de l'homme, la primauté du droit, l'égalité entre les sexes, le respect de la diversité et de l'appartenance ethnique et religieuse et la participation à des élections libres et régulières sont autant de composantes essentielles d'un développement axé sur l'être humain. Le développement social, au sens le plus pur, ne pourra devenir une réalité que lorsque les droits de l'homme et les libertés fondamentales seront pleinement garantis.

**M. Núñez Mosquera** (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord signaler que nous souscrivons à la déclaration qu'a prononcée la délégation de la République-Unie de Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Sommet mondial pour le développement social a eu le mérite de confirmer le fait que l'être humain est à la fois l'objet et la fin de toute stratégie et politique de développement, tant au niveau national que mondial. Néanmoins, ce n'était qu'un début et le chemin à parcourir sera long et ardu.

Nous constatons qu'environ 1,3 milliard de personnes vivent toujours en dessous du seuil de la pauvreté et que chaque jour 68 000 autres viennent s'ajouter à ceux qui vivent dans la pauvreté absolue. On compte qu'environ 13 millions d'enfants meurent de faim tous les ans, c'est-à-dire 35 000 par jour. De plus, 507 millions de personnes ne survivront pas après l'âge de 40 ans et 1,2 milliard n'ont pas accès à l'eau potable, tandis que 842 millions d'adultes sont analphabètes. La grande majorité de ces millions de personnes vivent dans des pays en développement. D'innombrables obstacles s'opposent à la réalisation du développement social. La plupart sont de nature structurelle, mais il n'en reste pas moins vrai que le développement social est nécessaire et réalisable si nous voulons vivre dans un monde politiquement et socialement stable.

Ma délégation partage les préoccupations concernant le problème de l'emploi dans le monde, exprimées par le Secrétaire général dans son rapport (A/52/305). Les inégalités dans la répartition des richesses aux niveaux mondial, national et local progressent à un rythme alarmant. Il convient de mentionner tout particulièrement les difficultés rencontrées pour immobiliser les ressources internationales destinées au développement, processus qui doit intégrer les facteurs économiques et sociaux. L'aide publique au développement reste en deçà de l'objectif de 0,7 % du produit national brut de l'ensemble des pays développés donateurs, et tout semble indiquer que la tendance à la baisse persistera dans les prochaines années. En revanche, ces pays consacrent près de 3 % de leur budget à des dépenses militaires, chose inconcevable alors que l'ère de la guerre froide a pris fin.

L'aide publique au développement peut être complétée par d'autres formes de mobilisation de ressources mais, tout comme les changements dont fait l'objet l'ordre économique international actuel, elle doit rester la principale composante d'une stratégie pour le développement.

Le fardeau de la dette extérieure continue d'écraser un groupe important de pays en développement. Les remèdes envisagés vont souvent de pair avec l'imposition de programmes de réformes et d'ajustement structurel dont les effets négatifs sur les populations des pays débiteurs ont

contribué à créer des situations sociales explosives dans ces pays. La mondialisation de l'économie et l'élan du néolibéralisme nous éloignent chaque jour davantage de la réalisation des nobles objectifs de justice sociale contenus dans les engagements de Copenhague.

Les pays africains et ceux qualifiés de moins avancés méritent une attention toute particulière. Pour ce groupe de nations, les résultats récents ont été très négatifs.

La volonté politique continue d'être la clef permettant de modifier le triste panorama actuel. Les ressources existent mais elles sont gaspillées par un consumérisme effréné et la course aux armements. Si nous ne créons par un cadre international favorable à la croissance économique et à un développement durable soutenu, il sera quasiment impossible, notamment pour la grande majorité des pays du tiers monde, de progresser fermement dans la voie du développement social.

J'aimerais faire part des résultats obtenus grâce à la coordination des efforts réalisés dans le cadre du suivi du Sommet de Copenhague. Nous espérons pouvoir faire encore davantage.

Cuba a eu l'honneur de participer à la première Conférence régionale du suivi du Sommet mondial pour le développement social, organisée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et tenue à São Paulo en avril dernier. Nous y avons réaffirmé nos engagements.

Au cours des trois dernières décennies, Cuba a élaboré et mis en pratique, avec des résultats significatifs, une politique et des stratégies de développement fondées sur une distribution plus juste et plus équitable des richesses. Cette politique a permis, entre autres, d'obtenir les résultats suivants : 100 % de notre population a accès à des services de santé et d'éducation gratuits; l'espérance de vie atteint aujourd'hui plus de 75 ans; 97,5 % des enfants entre 6 et 14 ans sont scolarisés; le taux de mortalité infantile est de 7,9 pour 1 000 naissances vivantes; 100 % des enfants cubains sont immunisés contre 11 maladies infantiles.

La rupture soudaine de nos relations économiques extérieures essentiellement axées vers l'Europe de l'Est et l'ex-Union soviétique, liée au blocus imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis, a constitué pour mon gouvernement un nouveau et important obstacle dans la mise en oeuvre de sa politique de développement social. Cependant, l'infrastructure créée au cours des 37 dernières années, la politique de protection sociale mise en oeuvre, la créativité

et la participation du peuple à cet effort ont permis à Cuba non seulement de maintenir ses grands succès sociaux mais, dans de nombreux cas, de les améliorer.

Le fait que nous avons réussi à préserver les principaux acquis sociaux au cours des décennies dans des conditions difficiles et inhabituelles renforce la thèse selon laquelle, dans un contexte de justice sociale et de répartition équitable des richesses, certains objectifs fondamentaux du développement social peuvent être atteints dans des situations où la croissance économique est limitée, voire négative. Nous avons démontré que, même lorsque les mécanismes de gestion sont plus décentralisés, l'État peut continuer à diriger et à ajuster la politique sociale de manière à garantir à cette politique une dimension globale et durable.

Mon pays est toujours prêt à partager ses expériences dans ce domaine et à participer activement à toute initiative de la communauté internationale en vue d'encourager la mise en oeuvre des engagements contractés au Sommet de Copenhague.

**M. Enkhsaikhan** (Mongolie) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, ma délégation souhaite, comme beaucoup d'autres, s'associer à la déclaration faite ce matin par le représentant de la République de Tanzanie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La Mongolie attache une grande importance à l'examen par la plénière du point de l'ordre du jour intitulé «Suivi du Sommet mondial pour le développement social».

Les progrès pacifiques de l'humanité et son existence sûre ne sont plus possibles dans un monde frappé par la pauvreté absolue, le fardeau de la dette extérieure, un fossé économique et technique toujours plus large entre les riches et les pauvres, la faim et la malnutrition endémiques, la violence et la discrimination, la drogue et les maladies contagieuses, etc.

Consciente de la nécessité urgente de s'attaquer de manière appropriée à ces problèmes, la communauté internationale a pris différentes mesures au début des années 90, notamment l'organisation d'une série de sommets et conférences mondiales, la proclamation et la célébration de décennies des Nations Unies et d'années internationales sur des questions sociales spécifiques et des groupes ciblés.

Les accords conclus lors de ces conférences constituent une base solide pour la coopération dans le domaine du développement et pour le rôle que l'Organisation des Nations Unies devra jouer à l'avenir à cet égard. Nous



tenons à souligner qu'il a été donné à la coopération dans le domaine du développement une dimension humaine, durable, sexospécifique et sociale.

Afin de consolider les bases de la coopération dans ce domaine, nous devons tous reconnaître que pour réaliser le développement et le progrès nous dépendons les uns des autres. Une coordination des politiques et une prise de décisions conjointe au niveau mondial sont nécessaires si nous voulons permettre à l'homme de vivre dans la dignité, que ce soit maintenant ou à l'avenir. Une action efficace pour mener à bien ce que nous avons décidé d'entreprendre ensemble exige les moyens adéquats et une réorganisation de nos efforts et de nos activités.

La Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social envisagent des efforts de développement à la fois nationaux et internationaux, tout en reconnaissant que, si le développement social demeure une responsabilité nationale, l'appui, la volonté collective et les efforts de la communauté internationale sont essentiels pour atteindre les objectifs fixés à Copenhague.

La Mongolie se félicite du rapport du Secrétaire général intitulé «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social» (A/52/305), qui contient des informations riches, utiles et très pertinentes sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet de Copenhague. Il est encourageant de noter que de plus en plus d'initiatives sont prises aux niveaux national, régional et international.

Le sommet sur le microcrédit, qui a eu lieu en février dernier et auquel ont participé des représentants de 137 pays, et notamment la Mongolie, a reconnu — ce que la pratique a confirmé — que la création d'institutions aptes à fournir des services de microfinancement représentait une stratégie viable pour éliminer la pauvreté et promouvoir les petites entreprises.

Pour la Mongolie, la mise en oeuvre des décisions du Sommet exige manifestement de la communauté internationale qu'elle s'engage résolument à augmenter sensiblement les ressources allouées au développement humain durable.

La Mongolie se félicite également du *Rapport sur la situation sociale dans le monde 1997*, préparé par l'ancien Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, qui est le premier rapport publié depuis le Sommet de Copenhague. L'éventail de questions sociales fondamentales qu'il couvre est large et exhaustif,

ce qui donne un tableau clair de la situation sociale dans le monde.

Le Gouvernement mongol considère qu'accroître le nombre d'emplois est l'un des moyens concrets qui s'offrent d'élever le niveau de vie des populations et de réduire la pauvreté. Aussi, le Gouvernement poursuit-il activement une politique de développement des ressources humaines. Le programme national mongol d'élimination de la pauvreté, auquel se réfère le rapport du Secrétaire général, a été lancé en 1994. Son objectif principal est de promouvoir l'emploi et les possibilités de générer des revenus, en particulier dans les zones rurales et parmi les couches défavorisées de la population féminine, de créer des systèmes de protection sociale pour les pauvres et de veiller à ce que les objectifs d'élimination de la pauvreté soient pris en compte dans tous les aspects des politiques à suivre. Le programme est mené en conjugaison avec la politique que mène la Mongolie en matière de population et le programme national de promotion de la femme, et il est également appuyé par un programme national sur la création d'emplois.

L'objectif général du programme est de réduire le pourcentage de la population vivant dans la pauvreté de 26 % à 10 % d'ici à l'an 2000. Il met l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement, tant au niveau central que local, la gestion des politiques et le contrôle de la pauvreté, la promotion d'un développement des ressources humaines grâce à un meilleur accès aux soins de santé et à l'éducation, la réduction de la pauvreté rurale, la bonne gestion des affaires publiques, ainsi que sur le développement et le renforcement du système de protection sociale de base.

Le Gouvernement mongol s'est engagé à poursuivre cette politique en allouant 20 % de son budget annuel ainsi que 20 % du volume total de l'aide étrangère aux activités de développement social et en adoptant l'initiative 20/20 entérinée à Copenhague. En même temps, le Gouvernement s'attache à créer les conditions qui permettront à chacun de mener à terme sa scolarité et sa formation ainsi qu'à veiller à ce que ceux qui ont un emploi productif reçoivent une aide sociale suffisante pour satisfaire leurs besoins dans le domaine de la santé et autres domaines. Le Gouvernement a l'intention d'atteindre ces objectifs d'ici à l'an 2000.

La Mongolie est consciente que sans progrès socioéconomique tangible, le processus de démocratisation, en particulier lorsqu'il est mené parallèlement à la transition économique, comme c'est le cas en Mongolie, peut être confronté aux problèmes difficiles que pose l'instabilité sociale. Après

le sommet sur le microcrédit, le Gouvernement a organisé, à la fin du mois de juin, un forum national sur cette question, qui a discuté des moyens de donner aux pauvres et aux personnes défavorisées un plus grand accès aux richesses et aux ressources.

Le rapport mongol sur le développement humain a été réalisé récemment en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, qui a identifié et établi les critères sociaux au regard desquels peuvent être évaluées les mesures prises en faveur du développement. Ce rapport est la première évaluation de la situation du développement humain en Mongolie. Tous les efforts nationaux de développement doivent procéder d'une même conception — un point de liaison permettant de coordonner et d'appuyer les progrès — et s'appuyer sur une volonté politique, la participation de la population et une assise financière et logistique solide.

Je voudrais souligner que l'interaction de la Mongolie avec l'Organisation des Nations Unies, ses institutions et d'autres organisations internationales, de même que notre coopération bilatérale avec divers États Membres ont joué et continuent de jouer un rôle considérable dans les efforts que nous déployons pour surmonter le sous-développement et les obstacles inhérents à toute période de transition, ainsi que pour relever les défis socioéconomiques urgents. À cet égard, je tiens à exprimer la gratitude de mon gouvernement aux pays donateurs, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres institutions internationales pour l'appui et l'aide qu'ils continuent de fournir à mon pays.

Pour terminer, je tiens à dire que ma délégation espère sincèrement que les délibérations en cours sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social contribueront à mobiliser une volonté politique renouvelée aux niveaux national, régional et international afin de pouvoir atteindre les nobles objectifs du développement humain durable.

**Mme Hall** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation des États-Unis est heureuse de l'occasion qui est donnée à l'Assemblée générale de procéder à un nouvel examen des progrès accomplis par la communauté internationale dans la mise en oeuvre des engagements contractés à Copenhague, en 1995, à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social, et se réjouit de pouvoir partager les leçons que nous en avons tirées. La tâche à accomplir à Copenhague était véritablement intimidante : il s'agissait alors de formuler et d'identifier les moyens d'éliminer la pauvreté absolue, de créer des emplois, et de renforcer les moyens d'action des femmes et

des hommes, en particulier les personnes âgées et les handicapés, pour faire en sorte qu'ils deviennent des acteurs à part entière au sein de leur société.

Je tiens à partager de bonnes nouvelles avec l'Assemblée. Bien que beaucoup de défis doivent encore être relevés et qu'il nous reste beaucoup de travail à faire, nous avons réalisé des progrès, dans le cadre de nos programmes nationaux et de nos initiatives multilatérales, dans le règlement de ces questions contraignantes. Nos travaux ont été grandement facilités par la participation d'organisations non gouvernementales qui ont aidé à identifier les problèmes, à élaborer des solutions et à mettre en oeuvre des programmes dans le monde entier. Pour la suite de nos travaux, nous désirons poursuivre l'étroite coopération entre les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux.

Nous nous félicitons de la contribution apportée à ces travaux par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui est au coeur d'une mobilisation internationale coordonnée dans le but d'éliminer la pauvreté. D'autres institutions financières des Nations Unies ont également un rôle important à jouer, y compris le Fonds international de développement agricole, qui oeuvre principalement dans le domaine de la pauvreté rurale; le Fonds des Nations Unies pour la population, qui s'intéresse aux femmes, à la santé génésique et à la planification de la famille; le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, qui se spécialise dans la démarginalisation des femmes; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui s'occupe des enfants et des fillettes; le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui prête son appui aux réfugiés; et le Programme alimentaire mondial, qui fournit un appui à grande échelle tant dans les situations urgentes que de non urgentes. Ces organisations, ainsi que la société civile nationale et internationale, ont créé des partenariats essentiels à la gestion des problèmes les plus urgents.

Aux États-Unis, nous avons augmenté le salaire minimum et les crédits fiscaux à l'intention des familles ouvrières et réduit le déficit fédéral, mesures qui fournissent la base nécessaire pour les investissements, la croissance et la création d'emplois. Nous avons constaté qu'un marché du travail souple facilite la mobilité, une économie ouverte à la concurrence et des politiques monétaires et fiscales mises en oeuvre par un gouvernement représentatif, transparent et responsable sont des facteurs qui contribuent à la création d'emplois.

En créant ces emplois et en développant nos économies, nous devons nous assurer de la participation de tous les membres de nos sociétés et du partage des retombées de

la création d'emplois et de la croissance économique. Dans beaucoup de sociétés, encore trop de femmes, de jeunes, de personnes âgées et de personnes handicapées ont été relégués aux oubliettes de la société. Nous ne pouvons simplement pas nous permettre de gaspiller la contribution de personnes qui ont autant à offrir. Notre instrument législatif, connu sous le nom de *Americans with Disabilities Act* a permis de réaliser de grands progrès s'agissant d'éliminer les barrières qui font obstacle aux personnes handicapées. Nous attendons avec impatience d'échanger nos expériences dans ce domaine et de profiter de l'expérience des autres.

Je tiens à exprimer la reconnaissance de ma délégation pour les travaux de M. Bengt Lindqvist, Rapporteur spécial sur la situation des handicapés. Ceux-ci nous aident à nous concentrer non seulement sur la façon dont nous satisfaisons les besoins des personnes frappées d'incapacités, mais aussi sur la façon dont nous pouvons nous assurer que ceux qui souffrent de handicaps peuvent développer leur potentiel, réaliser leurs rêves et devenir des membres pleinement intégrés de nos sociétés. Nous appuyons sans réserve la suite du mandat du Rapporteur spécial.

Je tiens également à exprimer notre satisfaction à l'égard des travaux du groupe d'appui officieux à participation non limitée créé par la Commission du développement social pour préparer l'Année internationale des personnes âgées et du Comité des organisations non gouvernementales sur le vieillissement. Le thème de l'Année, «Vers une société pour tous les âges», nous rappelle non seulement l'importance des personnes âgées dans nos relations sociales, mais met l'accent sur le fait que les sociétés ouvertes — celles qui donnent à leurs citoyens accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi productif et qui les protègent contre la discrimination — font profiter leurs membres de retombées positives tout au long de leur vie.

Je tiens à réitérer un thème avancé par ma délégation à la Troisième Commission au début de cette semaine. Nous avons alors mentionné que, cette année, malgré tant de débats sur la réforme, nous ne devons pas perdre de vue les raisons pour lesquelles nous entreprenons ces initiatives parfois difficiles. Tout simplement, c'est en raison de l'importance vitale qu'il y a à nous occuper de questions sociales et économiques, telles que celles qui continuent de préoccuper tant de familles, de jeunes, de personnes âgées et de gens souffrant d'incapacités dans le monde entier, envers lesquelles nous nous sommes engagés, au Sommet mondial pour le développement social.

Nous attendons avec impatience la session extraordinaire de l'Assemblée générale en l'an 2000 pour examiner

l'état du suivi du Sommet mondial pour le développement social. Ces sessions extraordinaires permettent de revitaliser et de réorienter l'Assemblée générale. Pour nous, la session extraordinaire sera une occasion opportune d'échanger nos expériences avec d'autres délégations, en vue de mettre en oeuvre des programmes qui nous permettraient, dans nos propres pays, de faire progresser le développement social, de renforcer l'intégration sociale et de fournir des services sociaux de base pour tous. Nous attendons avec impatience cette occasion de renouveler les engagements que nous avons pris à Copenhague.

**M. Saliba** (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Malte s'associe aux autres délégations pour remercier le Secrétaire général de son rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (A/52/305). Nous nous félicitons des diverses activités entreprises par les gouvernements, les organisations régionales et le système des Nations Unies pour réaliser les buts et les engagements pris à Copenhague, il y a deux ans. On reconnaît que ces engagements sont la responsabilité première des gouvernements mais qu'ils ne peuvent être réalisés intégralement que par la coopération et l'appui internationaux.

Les initiatives prises jusqu'ici par le Conseil économique et social, les fonds et programmes et par la Commission du développement social pour le suivi du Sommet sont encourageantes. La collaboration et la coordination entre les divers organes des Nations Unies sont un élément important pour le succès de la mise en oeuvre des objectifs du Sommet. Dans ce contexte, nous sommes heureux de noter que, dans ses propositions de réforme, le Secrétaire général a mis l'accent sur l'importance qu'il faut accorder aux activités de développement du système des Nations Unies. Nous espérons que le processus de consolidation des activités de développement économique et social contribuera substantiellement à la réalisation de l'objectif du développement social et à caractère humain durable.

Le fléau de la pauvreté qui frappe de manière tragique une proportion écrasante de la population mondiale continue de faire obstacle à la réalisation du développement social et de la justice sociale. L'élimination de la pauvreté est un défi complexe, mais sur lequel nous devons continuer de faire porter notre attention. Notre engagement collectif de soulager et finalement d'éliminer la pauvreté doit être durable et consolidé sous forme de politiques concrètes, durables et intégrées de développement durable. Comme

Malte l'a déclaré récemment pendant le débat général de l'Assemblée :

«Le moment est venu d'agir vigoureusement et sans équivoque pour mettre fin à l'aggravation de cette situation qui, rapidement, devient une source latente d'instabilité politique dans le monde.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Séances plénières, 13e séance, p. 9*)

En s'occupant de la question du développement social et économique, nous ne pouvons perdre de vue la dimension humaine. La capacité d'une nation de se développer ne peut être réalisée intégralement et exclusivement par la seule croissance économique. La qualité de vie ne dépend pas seulement de la richesse économique d'une nation.

On a souvent insisté pour faire du développement humain la solution des problèmes socio-économiques intersectoriels. La perspective du développement humain repose sur les notions de participation, d'autonomisation et de solidarité. Le partenariat entre les secteurs public et non gouvernemental de la société est également un élément déterminant de la croissance et du développement socioéconomiques.

Malte croit fermement que l'être humain est le point central de toute stratégie de développement. Cela implique que les gens ne doivent pas se voir refuser le droit de vivre dans la liberté et la dignité. Le bien-être de l'individu doit être une cible bien définie.

Orienter les politiques vers les groupes les plus vulnérables de la société — les femmes, les enfants, les personnes âgées, les défavorisés, les pauvres et les handicapés — est un préalable à l'instauration de la justice sociale, de l'équité et du respect de la dignité humaine. Dans ce contexte, nous attendons la prochaine session de la Commission du développement social à laquelle Malte est honorée de participer et qui traitera du thème prioritaire de la promotion de l'intégration sociale et de la participation de tous, y compris des couches défavorisées et vulnérables de la population. Nous accordons également une grande attention aux résultats de la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse qui aura lieu à Lisbonne ainsi qu'à l'Année internationale des personnes âgées en 1999, qui contribueront à promouvoir le thème d'une société pour tous les âges.

Malte estime que la qualité des possibilités pour tous les citoyens dans tous les domaines de l'activité humaine doit être le point de départ de toute stratégie politique pour l'avenir. L'idée qui guide mon gouvernement dans la for-

mulation et la mise en oeuvre de sa politique économique et sociale souligne la nécessité d'un système de sécurité sociale qui donne au citoyen la possibilité d'avoir son mot à dire dans l'exercice de ses droits sociaux. La politique sociale est conforme aux politiques dans les domaines de l'éducation, de la santé, des soins aux personnes âgées et du logement. La justice sociale est garantie quand une attention particulière est accordée aux membres les plus vulnérables ou les plus marginalisés de la société.

La législation assure l'emploi, l'éducation, la santé et d'autres avantages sociaux sans tenir compte du sexe ou du handicap. Une attention particulière est accordée aux personnes âgées, aux familles monoparentales, à ceux qui ont été ou sont en prison et à leur famille et aux ex-drogueés réinsérés dans la société. Des programmes de coordination et des initiatives visant à offrir de meilleures possibilités aux personnes ayant des besoins particuliers constituent également une préoccupation majeure.

Mon gouvernement s'est également engagé à permettre aux jeunes de jouer un rôle majeur dans la société. La participation des jeunes à la prise de décisions et aux valeurs sociales actuelles devrait être renforcée par leur participation dans des entités actives dans le fonctionnement social et économique du pays.

Assurer un monde sans privation ni marginalisation doit rester le défi le plus important pour notre Organisation. Les priorités et objectifs identifiés à Copenhague nécessitent des stratégies globales fondées sur un esprit de coopération, de solidarité, de dialogue et de partenariat à l'intérieur des régions et des pays et entre eux. Par une mobilisation concertée des volontés politiques et des ressources et par une assistance multilatérale et bilatérale, nous sommes sûrs que les choses pourraient changer.

**M. Sharma** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a quelques jours à la Troisième Commission, nous avons eu l'honneur d'écouter un exposé très stimulant et intéressant de M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint pour le Département nouvellement constitué des affaires économiques et sociales, sur les problèmes fondamentaux liés au développement économique et social auxquels fait face actuellement la communauté internationale. Les questions dont il a traité — l'impératif de la coopération pour le développement fondée sur des préoccupations communes, l'adoption de valeurs communes, la solidarité et la responsabilité mutuelles, la nécessité d'actions plus résolues au niveau international pour répondre aux problèmes de l'aggravation des inégalités et de la marginalisation au niveau mondial — sont des questions exigeant un large débat.

Comme l'indique le Programme d'action de Copenhague,

«dans un monde marqué par la mondialisation croissante et l'interdépendance de plus en plus étroite entre les pays, les efforts nationaux doivent être épaulés par la coopération internationale». (*A/CONF.166/9, par. 42*)

Pour un grand nombre de pays en développement, les questions fondamentales de l'élimination de la pauvreté, de l'emploi productif et de l'intégration sociale ne peuvent être traitées de manière crédible sans la mise à disposition des ressources suffisantes, un accès non discriminatoire aux marchés et la disponibilité des techniques appropriées. La question des contraintes affectant la disponibilité des ressources au niveau national ne peut être ignorée, car le développement social exige des investissements. À des niveaux faibles de revenu par habitant, même avec la meilleure volonté politique et les meilleures politiques en matière de dépenses, les ressources suffisantes ne peuvent être mobilisées pour tous les programmes du Sommet. Les ressources nationales nécessaires au développement social ne peuvent être mobilisées que si l'économie connaît une croissance rapide.

Mais il ne s'agit pas simplement de ressources. Il s'agit aussi de changements structurels intégrant la dimension sociale — l'élimination de la pauvreté, la problématique liée au sexe, l'emploi, l'intégration sociale — dans le cadre principal de prise de décisions. Sans un environnement économique extérieur favorable qui inclut la coopération dans la formulation et l'application de politiques macroéconomiques, la libéralisation des échanges, la mobilisation de nouvelles ressources financières additionnelles, la stabilité financière, un accès plus équitable des pays en développement aux marchés mondiaux et un investissement productif dans les technologies, nos efforts seraient vains. Dans le cadre de notre déclaration sur la situation économique mondiale à la Deuxième Commission au début de cette semaine, notre délégation a eu l'occasion de signaler un paradoxe : alors que des parties importantes du monde en développement deviennent de plus en plus des locomotives de la croissance mondiale, cela ne se reflète pas de manière appropriée dans leur participation accrue aux processus d'établissement des règles ou de prise de décisions.

Le thème prioritaire pour 1997 dans le suivi du Sommet mondial pour le développement social est le thème de l'emploi productif et des modes de subsistance durables. La trente-cinquième session de la Commission du développement social, qui a débattu de la question au début de l'année, a tiré profit d'un document très complet préparé sur la

question par l'Organisation internationale du travail. Le rapport concerne le caractère central de l'emploi dans la formulation de politiques, y compris une reconnaissance plus large de l'emploi et du travail, un meilleur accès aux ressources et à l'infrastructure productives, l'amélioration de la qualité du travail et de l'emploi. À cette occasion, nous avons souligné le fait que l'élaboration de notions et de catégories globales dans le domaine du développement social en général et dans le thème de l'emploi, du sous-emploi, du chômage et des modes de subsistance productifs en particulier, exige une meilleure appréciation de la diversité des contextes économiques dans diverses régions du monde, des différences entre les situations dans les pays développés et celles dans les pays en développement et de la variété des solutions possibles. Si les concepts généraux restent valables, des différences importantes au niveau des détails ont des répercussions profondes sur les politiques en la matière.

À titre d'exemple, il existe une idée répandue selon laquelle la pauvreté est liée au chômage. S'il est vrai qu'il y a une étroite relation entre les deux, les statistiques sur le chômage ou le sous-emploi peuvent souvent révéler ou cacher des variations profondes. En Inde, par exemple, où une proportion écrasante de la main-d'oeuvre participe au secteur non organisé ou non structuré — qui ne devrait pas être confondu avec le secteur illégal, comme c'est parfois le cas — l'étendue du chômage ou du sous-emploi évalué par le critère du temps passé au travail est relativement faible. Un taux de chômage d'environ 2 % et un taux de sous-emploi d'environ 3 à 4 % peuvent coexister avec un taux de pauvreté qui se situe entre 30 et 40 %.

La reconnaissance de cette idée a des incidences profondes sur la formulation de politiques. La notion d'emploi a été dominée par l'image du secteur officiel ou organisé où l'accent est mis sur la qualité du travail et de l'emploi. Cependant, dans de nombreux pays en développement, le secteur formel ou organisé est moins important que le secteur informel ou non organisé et son potentiel de croissance est sous-exploité. En fait, le secteur informel est un domaine propice au dynamisme et à la croissance économiques. Par exemple, en Inde, la libéralisation et la croissance induite par le marché se sont traduites par une augmentation de la main-d'oeuvre occasionnelle dans le marché du travail, parallèlement à un taux annuel de croissance de plus de 6 % et un élargissement des possibilités d'emploi.

Ce que reflètent ces chiffres paradoxaux, ce sont deux réalités générales. La première est le rôle primordial joué par les travailleurs indépendants, qui constituent une proportion extrêmement large de ce secteur informel. Face à de

tels chiffres élevés dans la catégorie des travailleurs indépendants et dans le secteur informel, les notions de sécurité de l'emploi ou de sécurité de l'aptitude à l'emploi et même les normes du travail semblent moins pertinentes que la question de la sécurité des modes de subsistance.

On ne peut relever le défi fondamental que pose le chômage par le seul secteur formel. La création d'emplois doit aller de pair avec la création de modes de subsistance. Pour de larges groupes sociaux à la recherche d'un emploi, il est nécessaire d'accroître les offres d'emploi indépendant. L'amélioration de la sécurité des modes de subsistance dépend de celle de l'environnement général dans lequel l'emploi indépendant — qui peut constituer à son tour une base pour la création d'entreprises et pour le développement du secteur structuré — peut prospérer.

Un environnement propice à l'emploi indépendant et à la sécurité des modes de subsistance exige l'accès aux infrastructures de base, au crédit, à la technologie et à la formation. Celles-ci ont besoin avant tout d'être appuyées par des règles et des normes ainsi que par les dépenses publiques consacrées à la santé, à l'éducation, aux besoins et à des services minimums essentiels ainsi que par un marché stable et croissant. Les normes du travail s'appliquent plus efficacement dans les relations entre employeurs et employés qu'entre travailleurs indépendants.

La disjonction entre les niveaux mesurables peu élevés du chômage et la forte incidence de la pauvreté indique également que, très souvent, la raison principale de la pauvreté tient plus aux faibles niveaux de productivité et aux faibles revenus tirés de la production. Les stratégies qui visent à accroître les offres d'emploi tout en augmentant les niveaux de productivité et de revenu peuvent jouer un rôle formidable dans le règlement des défis que pose la réalisation de l'objectif de l'élimination de la pauvreté et du chômage dans les pays en développement. Cela est possible en accroissant la productivité agricole et en créant un environnement favorable pour le secteur informel. À cet égard, il convient de citer une stratégie importante, qui consiste à encourager les processus de mobilisation sociale, à organiser la société en petits groupes autonomes et en encourageant les activités de groupe, avec la participation active d'organisations non gouvernementales et les structures d'appui nécessaires. Ces structures coopératives peuvent aider à venir à bout des problèmes d'échelle et faciliter l'accès au crédit et aux marchés.

L'exemple de l'Association féminine d'auto-assistance ou SEWA, — acronyme signifiant service — et de beaucoup d'autres en Inde et en Asie du Sud qui ont réuni des

femmes pauvres et souvent analphabètes dans un réseau d'emplois coopératifs montre que les groupes autonomes de femmes qui appuient les organisations non gouvernementales se sont révélés particulièrement fructueux à cet égard. En appuyant ces groupes par le recours au microcrédit et à d'autres formules, on peut faire face aux questions de la pauvreté dont les femmes sont les principales victimes et de la responsabilisation économique des femmes, outre les préoccupations plus générales comme l'élimination de la pauvreté et du chômage, la sécurité alimentaire et les services sociaux de base.

L'augmentation de la productivité du travail agricole revêt une importance particulière pour les pays en développement. Aussi bien le *Rapport sur le développement humain 1997* que le *Rapport sur les pays les moins avancés 1997* de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement soulignent la nécessité de donner la priorité au secteur agricole — qui constitue l'activité économique la plus importante de la plupart des pays en développement, notamment les pays les moins avancés — afin d'accroître la productivité et le revenu, de réduire la pauvreté, d'élargir les marchés et de stimuler l'industrie agro-alimentaire, ce qui peut à son tour stimuler l'offre d'emplois dans les zones urbaine et rurale, dont dépend aussi de manière déterminante le développement social. Ces rapports soulignent également combien un meilleur rendement du secteur agricole peut préluder à une industrialisation accrue en Afrique et dans les pays les moins avancés, comme cela a été le cas dans les pays en développement plus avancés de l'Asie. L'Inde a toujours été disposée à partager les expériences qu'elle a tirées de la Révolution verte avec les pays du monde en développement, notamment ceux de l'Afrique, les pays les moins avancés et les petits pays insulaires en développement.

L'Inde est sur le point d'entamer son neuvième plan quinquennal. Le nouveau plan donne la plus haute priorité à la réalisation du plein emploi et à l'élimination de la pauvreté. Tout en poursuivant sa politique de réforme et de libéralisation économiques, l'Inde est en train de réorienter sa politique d'intérêt général vers des programmes de nature à assurer la croissance de l'agriculture, la construction d'une infrastructure et l'accès universel aux services minimums de base tels que la santé, l'éducation, l'eau potable, l'alimentation et la nutrition, le logement, etc.

Notre stratégie pour parvenir à ces objectifs se fonde sur une approche axée sur l'homme, qui cherche à renforcer la participation à la base en créant des institutions décentralisées, participatives, démocratiques, au niveau des villages, dotées d'un système de représentation légale pour les

femmes et les groupes socialement défavorisés. Nous sommes résolus à placer les questions relatives à la sexospécificité, aux droits et intérêts de l'enfant, à l'égalité des chances pour les petites filles et les jeunes au centre de nos décisions. De fait, le plan mettra l'accent sur le renforcement de l'égalité des chances pour les femmes et les autres catégories ou groupes socialement désavantagés ou économiquement vulnérables. Les mesures en faveur des groupes défavorisés, la promotion et l'aide en faveur des organisations non gouvernementales constituent les éléments clefs de cette stratégie.

Enfin, la courte histoire du monde depuis la fin de la seconde guerre mondiale a vu des changements spectaculaires dans les modèles du développement. Les paradigmes du développement qui plaçaient l'État au centre ont battu en retraite. La tendance actuelle place un système de marché libre seul au centre de la nouvelle orthodoxie. L'internationalisme a donné lieu à la mondialisation. L'éthique dominante veut que l'État se retire de l'économie. Cependant, la responsabilité du développement social doit nécessairement reposer sur l'État.

On reconnaît en même temps la nécessité d'élaborer des approches qui allient justice sociale et croissance économique; impératifs du marché et préoccupations sociales et environnementales. Ni l'État ni le marché ne méritent d'être placés au-dessus de l'individu. Et c'est à cet aspect central de l'individu dans le processus de développement aux circonstances que lui sont propres, dans les pays en développement en particulier, que notre délégation souhaiterait que l'on se montre plus sensible.

**M. Gorita** (Roumanie) (*interprétation de l'anglais*) : Mon pays souscrit à la déclaration que la délégation du Luxembourg a faite aujourd'hui au nom de l'Union européenne. Je me limiterai donc à certaines questions spécifiques.

Le Sommet mondial pour le développement social — organisé il y a deux ans dans un contexte international d'après guerre froide marqué par des changements social, économique et politique profonds et une mondialisation accrue — a constitué un jalon dans l'histoire de la coopération internationale. Il a fourni une vision cohérente de la nature multidimensionnelle de la réalité sociale et a souligné l'interdépendance entre le développement social, la croissance économique et la protection de l'environnement comme constituant des aspects du développement durable qui se renforcent mutuellement.

Les principes et les valeurs généreux mis en exergue par le Sommet social qui a placé l'homme au centre des débats socioéconomiques et qui a souligné l'importance de la responsabilité et de la solidarité internationales, ont suscité un engagement politique ferme de la part des États Membres des Nations Unies.

La Roumanie salue les progrès réalisés à ce jour tant au niveau national qu'international dans le processus de suivi, comme le souligne le présent rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement. Comme d'autres, nous estimons que c'est aux gouvernements qu'incombe la principale responsabilité de traduire dans les faits la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, tout en reconnaissant toutefois que tous les acteurs de la société civile doivent également participer aux différentes étapes de la formulation et de l'application des choix politiques. Par ailleurs, il importe que ces stratégies nationales en faveur du développement social continuent à être soutenues par une coopération des Nations Unies et des autres institutions multilatérales. De même, la mobilisation de ressources financières suffisantes demeure une importante condition préalable à la réalisation des objectifs fixés par le Sommet de Copenhague.

Je voudrais aborder brièvement le fonctionnement du mécanisme à trois niveaux du suivi des Nations Unies, qui comprend l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission du développement durable — et en particulier cette dernière.

La Roumanie estime qu'il est nécessaire de continuer à s'efforcer par ce mécanisme d'intégrer et de coordonner l'application des recommandations du Sommet social au suivi des autres grandes conférences, en renforçant la coopération entre les organes intergouvernementaux, les départements pertinents du Secrétariat des Nations Unies, les fonds et les programmes des Nations unies. Nous estimons que le Conseil économique et social pourrait jouer un rôle accru à cet égard en renforçant davantage sa fonction de coordonnateur et de facilitateur du dialogue entre gouvernements, sociétés civiles et organismes des Nations Unies.

S'agissant de la Commission du développement social, reconnue en tant qu'organe technique dont la responsabilité principale est d'assurer le suivi du Sommet, elle a procédé, grâce à une restructuration de son ordre du jour, au suivi de la mise en oeuvre des engagements pris à Copenhague sur les trois thèmes principaux de l'atténuation de la pauvreté, de l'emploi et de l'intégration sociale. À sa trente-cinquième session, tenue en mars dernier, et que j'ai eu l'hon-

neur de présider, la Commission a examiné le thème prioritaire de l'emploi productif et des modes de subsistance durables. Un ensemble de conclusions convenues sur ces questions a été adopté par la Commission, grâce aux efforts acharnés déployés par toutes les délégations, à l'appui efficace de la Division de la politique sociale et du développement et à la précieuse contribution du Bureau international du Travail. Ce document, qui souligne que les objectifs tendant au plein emploi et à l'élévation du niveau des emplois productifs sont essentiels pour éliminer la pauvreté et assurer l'équité et la cohésion sociale, contient des références utiles pour les gouvernements dans les efforts qu'ils font pour mettre en pratique les conclusions de Copenhague.

Le développement social a toujours été une priorité pour la Roumanie. Au cours des dernières années, les politiques sociales roumaines ont été menées dans le cadre des profondes transformations démocratiques qui ont eu lieu dans mon pays. De même, conformément à une conception moderne et intégrée, le Gouvernement roumain aborde les questions sociales en relation étroite avec les questions relatives à la croissance économique et les facteurs complexes ayant trait au développement humain durable.

La Déclaration et le Programme d'action du Sommet social ont fourni la base d'un examen complémentaire et la mise sur pied de stratégies et de lois sociales en Roumanie. Depuis le Sommet de Copenhague, la Roumanie a renforcé ses activités visant à améliorer les niveaux de vie, à atténuer la pauvreté et à renforcer l'intégration sociale, en particulier pour les groupes les plus vulnérables. En outre, une attention particulière a été accordée à l'amélioration de l'emploi en général, de la productivité, de la compétitivité dans le travail et de la création d'emplois.

Un objectif important de la politique de mon gouvernement vise actuellement la modernisation du cadre législatif et institutionnel de l'emploi. À cet égard, il convient de

mentionner que la loi sur la protection des chômeurs a été récemment modifiée. En outre, la création de deux institutions spécialisées — l'Agence nationale pour l'emploi et le Conseil national de formation — est en cours. Ces institutions fonctionneront sur la base d'un partenariat social, et elles élaboreront et mettront en oeuvre des politiques liées au marché du travail, à la protection sociale des chômeurs et à la réorientation professionnelle. Ce projet est mené à bien avec l'appui de la Banque mondiale.

Dans le contexte de l'accélération de la réforme économique et de la privatisation en Roumanie, un programme important de redistribution de la main d'oeuvre est élaboré de manière à diminuer les coûts sociaux de la réforme. Il prévoit, entre autres, la création de centres de coordination pour la concertation dans le domaine de l'emploi et pour l'appui à apporter aux entreprises restructurées. En outre, des projets d'aide financière et technique, y compris des projets de formation professionnelle, seront mis en oeuvre pour que les communautés locales ayant un taux élevé de chômage puissent en tirer parti. Tous ces projets accordent une importance particulière à la formation des jeunes et à leur accès à l'emploi. De même, des accords particuliers ont été adoptés pour encourager les employeurs à recruter de jeunes diplômés.

En tenant compte de l'impact des questions de développement social sur la jeunesse et le fait qu'ils représentent les acteurs principaux du changement social, je tiens à saisir cette occasion pour féliciter l'initiative du Portugal d'organiser en 1998 une conférence mondiale des Ministres de la jeunesse, en coopération avec les Nations Unies. Je tiens également à dire que mon pays souhaite participer activement à ses préparatifs et à son déroulement.

*La séance est levée à 18 h 30.*